

PROGRAMME
DES
COURS
DE
L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE

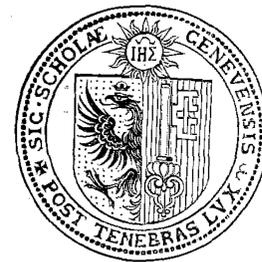
PENDANT LE
SEMESTRE D'ÉTÉ 1906



GENÈVE
IMPRIMERIE J. STUDER, ROND-POINT DE PLAINPALAIS, 3.

1906

PROGRAMME
DES
COURS
DE
L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE
PENDANT LE
SEMESTRE D'ÉTÉ 1906



GENÈVE
IMPRIMERIE J. STUDER, ROND-POINT DE PLAINPALAIS, 3.

1906

PROGRAMME UNIVERSITAIRE

ÉTÉ 1906

Le semestre d'été commencera le 17 avril 1906 et finira le 15 juillet.

La dernière semaine de ce semestre sera consacrée aux examens de fin d'année et aux examens de grades.

Le Bureau pour l'année 1905-1906 est composé de :

MM. Alfred MARTIN, *Recteur* ;

Bernard BOUVIER, *Vice-Recteur* ;

Hector CRISTIANI, *Secrétaire* ;

ET DE

MM. Robert CHODAT, Doyen de la Faculté des Sciences ;

Paul DUPROIX, Doyen de la Faculté des Lettres ;

Louis REHFUS, Doyen de la Faculté de Droit ;

Edouard MONTET, Doyen de la Faculté de Théologie ;

Albert MAYOR, Doyen de la Faculté de Médecine.

FACULTÉ DES SCIENCES

M. le professeur R. CHODAT, doyen.

SEMESTRE D'ÉTÉ

M. C. CAILLER, prof. ord.

<i>Calcul différentiel et intégral.</i>	3 h.	Salle
Lundi, mercredi, vendredi, à 7 heures du matin.		33.
<i>Mécanique rationnelle.</i>	3 h.	
Mardi, jeudi, samedi, à 7 heures.		33.
<i>Conférence d'analyse supérieure.</i> Fonctions elliptiques. Suite du cours d'hiver. Heures à fixer d'accord avec le professeur.	2 h.	59.
M. H. FEHR, prof. ord.		
<i>Géométrie descriptive et projective.</i>	2 h.	
Lundi, de 9 à 11 heures.		33.
<i>Algèbre supérieure.</i> — Théorie générale des équations.	2 h.	
Vendredi et samedi, à 10 heures.		33.
<i>Séminaire de Géométrie supérieure.</i>	1 h.	
Samedi, à 11 heures.		33.

MM. CAILLER et FEHR.		
<i>Exercices pratiques de Calcul différentiel et intégral.</i>	2 h.	Salle
Lundi, de 2 à 4 heures. (M. C. Cailler.)		33.
<i>Exercices de Mécanique rationnelle.</i>	2 h.	
Mardi, de 2 à 4 heures. (M. C. Cailler.)		33.
<i>Exercices d'Algèbre et de Géométrie.</i>	2 h.	
Mercredi, de 4 à 6 heures. (M. Fehr.)		33.
M. R. GAUTIER, prof. ord.		
<i>Astronomie sphérique.</i>	2 h.	
Mardi, de 9 à 11 heures.		33.
<i>Météorologie dynamique.</i>	2 h.	
Mercredi, de 9 à 11 heures.		33.
M. C.-E. GUYE, prof. ord.		
<i>Physique expérimentale.</i>	4 h.	
Mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 8 heures.		34.
<i>Compléments de physique.</i> (Rayons cathodiques et corps radioactifs.)	1 h.	
Mercredi, à 2 heures.		34.
<i>Exercices pratiques de physique.</i>		
Mardi ou vendredi, de 2 à 5 heures.		
<i>Travaux pratiques dans le laboratoire de physique.</i>		
— Tous les jours.		
M. G. GRÆBE, prof. ord.		
<i>Chimie organique.</i>	5 h.	
Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 11 heures.		Ecole de Chimie.
<i>Travaux pratiques dans le laboratoire de chimie.</i>		
Tous les jours. S'adresser au professeur.		
M. Amé PICTET, prof. ord.		
<i>Chimie aromatique.</i>	2 h.	
Mardi et vendredi, à 11 heures.		Ecole de Chimie.
<i>Chimie pharmaceutique.</i>	1 h.	
Mercredi, à 11 heures.		Ecole de Chimie.

<i>Travaux pratiques dans le laboratoire de chimie biologique et pharmaceutique.</i>		
— Tous les jours.		
S'adresser au professeur.		
M. L. CHAVANNE, prof. ord.		
<i>Pharmacognosie.</i>		3 heures.
Lundi, mardi et vendredi, à 8 heures du matin.		
Laboratoire de pharmacie. Ecole de Chimie.		
<i>Analyse des substances alimentaires.</i>		2 heures.
Mercredi et samedi, à 8 heures.		Ecole de Chimie.
<i>Travaux pratiques dans le laboratoire de pharmacie et d'analyse des substances alimentaires.</i>		
Tous les jours.		
M. Ph.-A. GUYE, prof. ord.		
<i>Chimie technique.</i>		3 heures.
Lundi, mardi, mercredi, à 9 heures.		Ecole de Chimie.
<i>Travaux pratiques dans le laboratoire.</i>		
Visite d'usines.		
M. L. DUPARC, prof. ord.		
<i>Minéralogie.</i>		3 heures.
Lundi, mardi et vendredi, à 5 heures.		Ecole de Chimie.
<i>Répétitoire pratique de minéralogie.</i>		
Jeudi ou samedi.		
<i>Travaux pratiques dans le laboratoire de chimie analytique.</i>		
— Tous les jours.		
<i>Chimie analytique</i> (analyse technique, suite).		2 heures.
Lundi et vendredi, à 6 heures.		Ecole de Chimie.
<i>Minéralogie descriptive.</i>		1 heure.
Mardi, à 6 heures.		
<i>Travaux pratiques dans le laboratoire de minéralogie.</i>		
Tous les jours. S'adresser au professeur.		
M. E. YUNG, prof. ord.		
<i>Zoologie et anatomie comparée des animaux vertébrés.</i>		
		5 heures.
Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 10 h.		Salle 30.

Travaux pratiques dans les laboratoires de microscopie et d'anatomie comparée. — Tous les jours, sauf le jeudi. S'adresser au professeur.

Exercices pratiques de zoologie et d'anatomie comparée. (Complément du cours.)

Lundi et mardi, de 2 à 6 heures.

M. BEDOT, prof. extr.

Zoologie. (Bionomie. Suite du cours d'hiver.) 1 heure.
Vendredi, à 2 heures. Salle 44.

M. R. CHODAT, prof. ord.

Botanique. — (Systématique et Biologie des Ptéridophytes et des Phanérogames). 5 heures.

Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 9 h. Salle 30.

Botanique pharmaceutique. 1 heure.

Mardi, à 7 heures. Laboratoire de Botanique.

Exercices pratiques de botanique. (Complément du cours.) Samedi ou mercredi, de 2 à 6 heures.

Travaux pratiques dans le laboratoire de botanique.

Tous les jours, sauf le jeudi.

Etude pratique des ferments appliqués à l'industrie.

Tous les jours.

Excursions botaniques. — Tous les jeudis.

M. Ch. SARASIN, prof. ord.

Paléontologie des invertébrés. 4 heures.

Lundi, mardi et vendredi, à 4 h. ; mercredi, à 5 h. Salle 30.

Géologie de la Suisse. 1 heure.

Lundi, à 11 heures. Salle 30.

Répétitoire de Paléontologie. 1 heure.

Lundi, à 8 heures. Salle 30.

Travaux pratiques dans le laboratoire de géologie et de paléontologie. — Tous les matins.

Excursions géologiques. — Seront annoncées ultérieurement.

M. L. MASSOL, prof. extr.

Bactériologie. 1 heure.
Jeudi, à 5 heures. Salle 30.

M. Th. FLOURNOY, prof. extr.

Exercices pratiques dans le laboratoire de psychologie expérimentale et recherches spéciales. — S'adresser au Directeur, M. le D^r E. Claparède.

Cours pratique. (M. le D^r Claparède.) 2 heures.
Vendredi, de 2 à 4 heures. Salle 52.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. E. ANDRÉ, D^r ès sc.

Zoologie médicale : Arthropodes. 1 heure.
Lundi, à 8 heures du matin. Salle 30.

M. A. BABEL, D^r ès sc.

Principes généraux pour la synthèse des produits chimiques industriels. 1 heure.
Mercredi, à 7 heures. Ecole de Chimie.

M. A.-M. BOUBIER, D^r ès sc.

Les phénomènes intimes de la reproduction, les métamorphoses des éléments sexuels et la fécondation. 1 heure.
Mercredi, à 6 heures. Salle 30.

M. L. DEMOLIS, D^r ès sc.

Répétitoire de Chimie physique. 1 heure.
Jeudi, à 5 heures. Ecole de Chimie.

M. ARNOLD ROTSCY, D^r ès sc.

Essences et parfums artificiels. 1 heure.
Lundi, à 2 heures. Ecole de Chimie.

M. Alf. LENDNER, D ^r ès sc.	
<i>Détermination des plantes.</i>	1 heure.
Vendredi, de 6 à 7 heures.	Laboratoire botanique.
M ^{lle} Irma GOLDBERG, D ^r ès sc.	
<i>Répertoire de chimie organique.</i>	1 heure.
Mercredi, à 6 heures.	Ecole de Chimie.
M. A. CORCELLE, D ^r ès sc.	
<i>Chimie minérale appliquée à l'analyse.</i>	1 heure.
Vendredi, à 2 heures.	Ecole de Chimie.
M ^{lle} STEFANOWSKA, D ^r ès sc.	
<i>Les phénomènes de la croissance chez l'homme et les animaux.</i>	1 heure.
Jeudi, à 4 heures.	Salle 30.
M. A. BERNOUD, D ^r ès sc.	
<i>Histoire de la Physique (Newton).</i>	1 heure.
Lundi, à 3 heures.	Salle 44.
<i>Aérostation scientifique.</i>	1 heure.
Mercredi, à 5 heures.	Salle 44.
M. P. DENSO, D ^r phil.	
<i>La bobine d'induction.</i>	1 heure.
Lundi, à 6 heures.	Salle 44.
M. E. BRINER, D ^r ès sc.	
<i>Thermodynamique appliquée à la chimie.</i>	1 heure.
Samedi, à 5 heures.	Ecole de Chimie.
M. G. DARIER, D ^r ès sc.	
<i>Chimie des essences, parfums naturels et artificiels.</i>	1 heure.
Mercredi, à 5 heures.	Ecole de Chimie.

M. RENÉ DE SAUSSURE, D ^r phil.	
<i>Géométrie du mouvement.</i>	2 heures.
Mercredi et samedi, à 3 heures.	Salle 33.
<i>Mécanique des fluides.</i>	1 heure.
Vendredi, à 3 heures.	Salle 33.
M. D. MIRIMANOFF, D ^r ès sc.	
<i>Introduction à la théorie de Maxwell.</i>	2 heures.
Lundi, à 4 heures.	Salle 33.
M. DECKER, D ^r phil.	
<i>Les réactions générales des corps organiques.</i>	1 heure.
Jeudi, à 11 heures.	Ecole de Chimie.
M. L. VIRET, D ^r ès sc.	
<i>Biologie lacustre : Le plankton végétal et la flore lacustre littorale du lac de Genève.</i>	1 heure.
Mardi, à 6 heures.	
M. E. PITTARD, D ^r ès sc.	
<i>Anthropologie des criminels.</i>	1 h.
Samedi, à 5 heures.	Salle 30.
M. Ed. CLAPARÈDE, D ^r méd.	
<i>Psychologie animale : l'instinct et l'intelligence chez les animaux.</i>	1 h.
Mercredi, à 5 heures.	Salle 28.
<i>Psychologie criminelle.</i>	1 h.
Mercredi, à 4 heures.	Salle 48.
M. A. SCHIDLOFF, D ^r ès sc.	
<i>Méthodes et instruments de mesures électriques et magnétiques.</i>	1 heure.
Jeudi, à 6 heures	Salle 44.
M. E. STEINMANN, D ^r ès sc.	
<i>Courants alternatifs.</i>	1 heure.
Vendredi, à 5 heures.	Salle 44.

Etablissements publics.

accessibles à MM. les étudiants et auditeurs de la
Faculté des Sciences :

L'*Observatoire astronomique*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le prof. Gautier.

Le *Musée d'Histoire naturelle*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le prof. Bedot, ou du professeur de zoologie, M. le professeur Yung.

Les *Serres du Jardin botanique* et le *Conservatoire municipal de botanique*, moyennant l'autorisation du Directeur du Jardin, M. le Dr John Briquet.

Le *Laboratoire municipal de bactériologie et de sérothérapie*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le prof. Massol.

Conditions d'admission¹.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté des Sciences :

1^o Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2^o Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes justifient d'études équivalentes. Le Bureau du Sénat, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis. Les *auditeurs* ne peuvent pas postuler de grade.

Les élèves travaillant dans les laboratoires de la Faculté des Sciences peuvent faire usage des *Bibliothèques* attachées à ces laboratoires.

¹ Pour les cinq Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

Plan d'Études.

Les étudiants de la Faculté des Sciences se proposent dans leurs études des buts trop divers pour qu'il soit possible de leur donner des indications générales quant au choix et à la répartition des cours qui leur seraient profitables. — Le doyen et les professeurs de la Faculté sont d'ailleurs en tout temps à la disposition des élèves qui ont besoin de leurs conseils.

Pour les cours de sciences qui rentrent dans le champ des études médicales, voyez les plans d'études de la Faculté de Médecine; pour ceux de la pharmacie, le programme spécial.

Plan des Études Pharmaceutiques.

Le règlement de l'Université pour obtenir le Diplôme de Pharmacien et le règlement fédéral pour l'examen professionnel exigeant tous deux quatre semestres d'études universitaires, les cours ci-dessous doivent être répartis sur deux années. — La Faculté des Sciences recommande aux étudiants qui veulent postuler le diplôme universitaire d'employer un cinquième semestre pour se perfectionner dans l'une ou l'autre des branches.

1^{er} Semestre (hiver) : Chimie générale. Botanique. —
Laboratoires : Chimie analytique. Exercices de physique.

2^{me} Semestre (été) : Chimie générale. Botanique. — *Labo-
ratoires :* Chimie analytique. Excursions botaniques.

3^{me} Semestre (hiver) : Chimie pharmaceutique et toxicologique. Pharmacie. Denrées alimentaires. Physique. Hygiène. —
Laboratoires : Chimie pharmaceutique. Botanique.

4^{me} Semestre (été) : Pharmacie. Botanique pharmaceutique. Physique. — *Laboratoires :* Pharmacie. Microscopie pharmaceutique. Exercices de physique. Excursions botaniques.

N.-B. — L'examen professionnel fédéral peut être subi à Genève, conformément au dernier règlement du 19 mars 1888.

E. C. = Ecole de Chimie.

FACULTÉ DES SCIENCES

L. B. = Laboratoire de Botanique.

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
7 à 8	C. Cailler	33	C. Cailler	33	C. Cailler	33	C. Cailler	33	C. Cailler	33	C. Cailler	33
8 à 9	André	30	Chodat	L. B.	Babel	E. C.			C.-E. Guye	34	C. E. Guye	34
	L. Chavanne	E. C.	C.-E. Guye	34	C.-E. Guye	34			L. Chavanne	E. C.	L. Chavanne	E. C.
9 à 10	R. Chodat	30	R. Chodat	30	R. Chodat	30			R. Chodat	30	R. Chodat	30
	Ph. Guye	E. C.	R. Gautier	33	R. Gautier	33						
			Ph. Guye	E. C.	Ph. Guye	E. C.						
10 à 11	E. Yung	30	E. Yung	30	E. Yung	30			E. Yung	30	E. Yung	30
			R. Gautier	33	R. Gautier	33			H. Fehr		H. Fehr	33
11 à 12	C. Græbe	E. C.	C. Græbe	E. C.	C. Græbe	E. C.	H. Decker	E. -C.	C. Græbe	E. C.	C. Græbe	E. C.
	C. Sarasin		A. Pictet	E. C.	A. Pictet	E. C.			A. Pictet	E. C.	H. Fehr	33
			Cailler-Fehr	33	C.-E. Guye	34			Ed. Claparède	52		
2 à 3	A. Rotschy	E. C.							Bedot	44		
	C. Cailler	33							A. Corcelle	E. C.		
									R. de Saussure	33		
3 à 4	C. Cailler	33	Cailler-Fehr	33					Ed. Claparède	52	R. de Saussure	33
	A. Bernoud	44	R. de Saussure	33								
4 à 5	C. Sarasin	30	C. Sarasin	30	Ed. Claparède	48	Stefanowska	30				
	D. Mirimanoff	33			H. Fehr		C. Sarasin	30				
5 à 6	L. Duparc	E. C.	L. Duparc	E. C.	Ed. Claparède	28	Demolis	E. C.	L. Duparc	E. C.	E. Pittard	30
					H. Fehr		Massol	30	E. Steinmann	44	E. Briner	E. C.
					Bernoud	44						
					C. Sarasin	30						
					Darier	E. C.						
6 à 7	L. Duparc	E. C.	L. Duparc	E. C.	Boubier	30	A. Schidlof	44	L. Duparc	E. C.		
	P. Denso	44	L. Viret	30	Goldberg	E. C.			A. Lendner	L. B.		

FACULTÉ DES LETTRES

ET DES

SCIENCES SOCIALES

M. le professeur Paul DUPROIX, doyen.

M. Paul OLTRAMARE, prof. ord.

Salle.

<i>Interprétation d'auteurs latins.</i> — Tacite : <i>Histoires</i> livre II. — Perse : <i>Satires.</i>	4 h.	
Mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 7 h.		45.
<i>Histoire de la littérature latine.</i> — Historiens de la république et du siècle d'Auguste.	2 h.	
Mardi, à 4 h. et samedi, à 8 h.		47.
<i>Histoire des religions.</i> — Les Perses et les Germains.	2 h.	
Mercredi à 8 h. et samedi à 3 h.		46.

M. Jules NICOLE, prof. ord.

<i>Interprétation d'auteurs grecs.</i> — Denys d'Halicar- nasse : <i>Sur les orateurs.</i> — Aristophane : <i>La Paix.</i> (progr. de la licence).	4 h.	
Mardi et vendredi, à h. et lundi et samedi, à 9 h.		45.
<i>Histoire de la littérature grecque.</i> Histoire des prosa- teurs de l'époque athénienne. (Suite du cours d'hiver).	2 h.	
Lundi et mercredi, à 8 heures.		45.
<i>Paléographie grecque.</i> — Déchiffrement de textes.	1 h.	
Mardi, à 9 heures.		58.

M. Bernard BOUVIER, prof. ord.	Salle.	
<i>Histoire de la littérature française.</i> — Le Théâtre au XIX ^e siècle. (Suite du cours d'hiver).	3 h.	45.
Lundi, mercredi et vendredi, à 5 h.		
<i>Exercices de composition et de style.</i>	2 h.	47.
Mardi, de 5 à 7 heures.		
<i>Explication des auteurs de la licence.</i>	1 h.	47.
Vendredi, à 6 heures.		
<i>Séminaire de français moderne.</i> (Voir plus loin).		57.
Lundi et mercredi, à 6 heures.		
M. Eugène RITTER, prof. ord.		
<i>Histoire de la langue française.</i> Les temps modernes.	2 h.	47.
Lundi et vendredi, à 8 heures.		
<i>Interprétation d'anciens textes français.</i>	2 h.	47.
Mercredi et samedi, à 10 heures.		
M. Ernest MURET, prof. ord.		
<i>Grammaire historique des langues romanes.</i> — Les noms de lieu.	2 h.	47.
Mardi et mercredi, à 9 heures.		
<i>Littérature espagnole.</i> — Le Moyen âge et le XVI ^e siècle.	2 h.	47.
Mercredi et jeudi, à 11 heures.		
<i>Conférence</i> (italien). — Explication des <i>Canti</i> de Leopardi (éd. Straccali; Florence, Sansoni).	1 h.	47.
Mardi, à 10 heures.		
<i>Conférence</i> (espagnol). — Explication du <i>Suëno de las Calaveras</i> de Quevedo.	1 h.	47.
Jeudi, à 10 heures.		
M. Emile REDARD, prof. ord.		
<i>Littérature allemande.</i> — Schiller; son œuvre, son temps, ses rapports avec Goëthe. La postérité. — (Suite et fin du cours d'hiver).	1 h.	45.
Mercredi, à 3 heures.		

<i>Conférence.</i> — Interprétation et commentaire de <i>Demetrius</i> (Schiller), des <i>Xénies</i> (Schiller et Goëthe) et de fragments de Schiller.	1 h.	45.	Salle.
Jeudi, à 9 heures.			
<i>Littérature anglaise.</i> — Walter Scott (derniers poèmes, romans) et ses contemporains (Wordsworth, Coleridge, Byron).	1 h.	45.	
Lundi, à 3 heures.			
<i>Conférence.</i> — Interprétation et commentaire de poèmes de W. Scott (<i>Marmion</i> , <i>Lord of the Isles</i>) et de Byron (<i>Childe Harold's Pilgrimage</i> , <i>Lara</i> , <i>Manfred</i> , <i>Don Juan</i>). — (Fragments).	1 h.	45.	
Jeudi, à 11 heures.			
M. Joseph WERTHEIMER, prof. ord.			
<i>Philologie.</i> — Histoire de la philologie orientale au XVII ^e siècle.	2 h.	46.	
Lundi et mardi à 10 heures.			
<i>Linguistique.</i> — Mythologie sémitique.	2 h.	46.	
Lundi et mardi, à 11 heures.			
M. Ferdinand DE SAUSSURE, prof. ord.			
<i>Sanscrit.</i>	2 h.	47.	
Mercredi et jeudi, à 11 heures.			
<i>Conférence.</i> — Grammaire historique de l'anglais et de l'allemand	2 h.	45.	
Mardi et jeudi, à 10 heures.			
<i>Séminaire.</i>		57.	
Mardi, à 8 heures.			
M. Edouard MONTET, prof. ord.			
<i>Langue et littérature arabes.</i> (Voir le programme des cours de la Faculté de Théologie).			
M. Jean-Jacques GOURD, prof. ord.			
<i>Histoire de la philosophie.</i> — La philosophie anglaise et la philosophie allemande.	4 h.	45.	
Lundi, mercredi, vendredi et samedi, à 4 h.			

	Salle.
<i>Exercices philosophiques.</i> Vendredi, à 6 h. et samedi à 2 heures.	2 h. 45 et 47.
M. Adrien NAVILLE, prof. ord.	
<i>Théorie de la science.</i> — Classification et histoire générale des sciences. Lundi et mercredi à 3 heures.	2 h. 46.
Le système des sciences sociales. Vendredi, à 8 heures.	1 h. 46.
M. Paul DUPROIX, prof. ord.	
<i>Science de l'éducation.</i> — Psychologie comparée de l'homme et de l'enfant. Lundi et mardi, à 11 heures.	2 h. 45.
La science de l'éducation au XIX ^e siècle. Mercredi, à 11 heures.	1 h. 45.
<i>Méthodologie.</i> Lundi, à 10 heures.	1 h. 45.
<i>Conférence.</i> — Questions actuelles. Mercredi, à 10 heures.	1 h. 45.
<i>Littérature française.</i> — Les principaux romanciers du XIX ^e siècle. (Suite du cours d'hiver). Vendredi et samedi, à 11 heures.	2 h. 45.
M. Francis DE CRUE, prof. ord.	
<i>Histoire du moyen âge et des temps modernes.</i> — L'Italie à l'époque de la Renaissance. Mardi et vendredi, à 3 heures.	2 h. 45.
<i>Institutions politiques.</i> Mercredi, à 9 heures.	1 h. 57.
<i>Conférence.</i> — Critique de mémoires historiques. Mercredi, à 10 heures.	1 h. 57.
<i>Paléographie et diplomatique du moyen âge.</i> — Déchiffrement de documents originaux. Vendredi, à 11 heures.	1 h. 58.

	Salle.
M. Charles SEITZ, prof. ord.	
<i>Histoire ancienne.</i> — Histoire de Rome du temps des guerres puniques à l'époque des Gracques. Jeudi, à 10 h. et vendredi à 9 heures.	2 h. 46.
<i>Conférence d'histoire ancienne.</i> — Sources de l'histoire romaine. Institutions. Travaux de Séminaire. Vendredi, à 10 heures.	1 h. 57.
<i>Histoire contemporaine.</i> — Histoire générale de l'Europe de 1864 à 1870. Lundi et mardi, à 9 heures.	2 h. 46.
<i>Conférence d'histoire contemporaine.</i> — Etude critique de documents et de mémoires relatifs à la période qui fait l'objet du cours d'histoire contemporaine. Lundi, à 10 heures.	1 h. 47.
<i>Séminaire.</i> (Voir plus loin). Vendredi, à 4 heures.	57.
M. Charles BORGEAUD, prof. ord.	
<i>Histoire nationale.</i> — Histoire constitutionnelle de la Suisse. L'ancien régime et la Révolution. Jeudi et vendredi, à 11 heures.	2 h. 49.
<i>Conférence.</i> — Travaux de Séminaire. Vendredi, à 4 et à 5 heures.	2 h. 47.
M. Edouard NAVILLE, prof. extraord.	
<i>Egyptologie.</i> Mardi et vendredi, à 2 heures.	2 h. 46.
M. William ROSIER, prof. ord.	
<i>Géographie historique, politique et économique.</i> — Les Européens hors d'Europe. Emigration. Puisseances coloniales. Mardi, à 4 heures et jeudi, à 9 heures.	2 h. 28.
— Géographie économique. Répartition géographique des formes diverses de la vie économique; peuples	

pasteurs et nomades, agriculteurs, etc.	1 h.	
Mardi, à 5 heures.		45.
<i>Conférence.</i>	1 h.	
Jeudi, à 8 heures.		57.
M. Louis WUARIN, prof. ord.		
<i>Systèmes politiques.</i> — Les doctrines qui précèdent et celles qui accompagnent la Révolution française.	2 h.	
Mercredi et vendredi, à 5 heures.		46.
<i>Sociologie théorique.</i> — Essai d'une synthèse des différentes écoles.	1 h.	
Mardi, à 9 heures.		45.
<i>Economie sociale ou sociologie appliquée.</i> — Concours apporté par la démographie aux études sociales.		
Mouvement de la population. Emigration et problèmes connexes.	2 h.	
Mardi et samedi, à 5 heures.		46.
<i>Conférences.</i>	2 h.	
M. Edgard MILHAUD, prof. ord.		
<i>Cours général d'économie politique.</i> — La répartition et la consommation.	2 h.	
Vendredi et samedi, à 10 heures.		46.
<i>Cours spécial.</i> — La question agraire.	2 h.	
Vendredi et samedi, à 11 heures.		46.
<i>Conférences.</i>	1 h.	
Mardi et mercredi, à 6 heures.		46.
M. Eugène DE GIRARD, prof. ord.		
<i>Histoire économique.</i> — Le XIX ^e siècle (questions choisies).	3 h.	
Lundi, mardi et mercredi, à 11 heures.		57.
<i>Conférence d'histoire économique.</i>	1 h.	
Vendredi, à 6 heures.		57.

M. Léon WINIARSKY, prof. extraord.		
<i>Eléments des finances.</i>	2 h.	
Lundi et mercredi, à 9 heures.		55.
<i>Conférence des finances.</i>	1 h.	
Samedi, à 9 heures.		55.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. Ch. BALLY, D ^r en philosophie.		
Thème grec.	1 h.	
Samedi, à 2 heures.		57.
<i>Grammaire historique du grec et du latin.</i> — La flexion pronominale. Lecture de textes grecs et latins au point de vue linguistique.	2 h.	
Lundi et vendredi, à 3 heures.		17.
M. Henri COURVOISIER, lic. ès-lettres.		
<i>Interprétation d'auteurs grecs.</i> — Homère : <i>Odyssée.</i>	1 h.	
Lundi, à 5 heures.		17.
<i>Interprétation d'auteurs latins.</i> — Horace : <i>Satires.</i>	1 h.	
Lundi, à 6 heures.		17.
M. Conrad DE MANDACH.		
<i>Histoire de l'art allemand :</i> Dürer et Holbein.	1 h.	
<i>La peinture hollandaise au XVII^e siècle.</i>	1 h.	
Vendredi, à 4 heures.		46.
<i>Histoire de l'art suisse.</i> — Exercices pratiques et excursions.	2 h.	
Samedi, de 8 à 10 heures.		17.
M. F.-F. ROGET.		
<i>Analyse des textes de la licence.</i>	2 h.	
Vendredi et samedi, à 2 heures.		45 et 17.

Conférence d'anglais moderne.
Lundi et mercredi, à 2 heures.

Salle.
2 h.
45.

M^{lle} Julia CARTIER, D^r d'Université.

Les thèses sociales dans la littérature contemporaine (en France et en Allemagne).
Mardi, à 4 heures.

1 h.
17.

M. A. SECHEHAYE, D^r phil.

La langue française au XVI^e siècle. — Exercices pratiques d'après le manuel de Darmesteter et Hatzfeld.
Mardi, à 3 heures.

1 h.
49.

M. Georges THUDICHUM.

Diction et prononciation. — Les principales règles. Liaison, e muet ; le ton, les inflexions. Correction des accents étrangers. Lectures et réceptions.
Mardi et vendredi, à 4 heures.

2 h.
28.

M. H. VULLIÉTY, lic. ès lettres.

Histoire de l'art. — Histoire de la peinture de genre.
Mardi et vendredi, à 3 h., lundi à 6 heures.

3 h.
46 et 47.

M. Otto KARMIN, D^r phil.

1^o *Interprétation d'économistes allemands* : D^r F. Oppenheimer. Das Bevölkerungsgesetz des Malthus und der neueren Nationalökonomie. (Berlin, Verlag Vita, s. d.).
Lundi, à 5 heures.

4 h.
46.

2^o *Interprétation d'économistes italiens* : Maffeo Pantaleoni ; Scritti vari di economia. (Palermo, Sandron, 1904).
Mercredi, à 5 heures.

1 heure.
47.

M. Alexis FRANÇOIS, D^r d'Université.

La langue française au XVIII^e siècle. — La crise du vocabulaire.
Vendredi, à 10 h.

1 h.
47.

M. André DE MADAY, D^r polit.

Le travail des femmes au point de vue sociologique.
Lundi, à 6 h.

1 h.
46.

SÉMINAIRE DE FRANÇAIS MODERNE

Conferences spéciales.

M. Bernard BOUVIER, prof. ord.

Lecture analytique d'auteurs français modernes.
Vendredi, à 6 heures.

1 h.
57.

Exercices de rhétorique et de composition.
Lundi et mercredi, à 6 heures.

1 h.
57.

M. Charles SEITZ, prof.

Les mœurs et les institutions de la France à l'époque du Consulat et de l'Empire.
Vendredi, à 4 heures.

1 h.
57.

M. F. DE SAUSSURE, prof.

Phonologie. — La versification française ; étude de ses lois, du XVI^e siècle à nos jours.
Mardi, à 8 heures.

1 h.
57.

M. Louis ZBINDEN, privat-docent.

Méthodologie du français. — 1^o Examen des méthodes actuellement en usage pour l'enseignement du français aux étrangers.
Mardi, à 4 heures.

1 h.
57.

2^e Conférence d'application. — Leçons sur des questions de vocabulaire, de grammaire, d'élocution et de composition, faites par les membres du Séminaire. 2 heures.
 Mercredi, à 3 et 4 heures. E.A.

M. Alfred DUFOUR, privat-docent.

Salle

Stylistique (fondée sur la traduction en français d'auteurs anglais). 1 h.
 Vendredi, à 3 heures. 57.

M. Henri MERCIER, lic. ès lettres.

Syntaxe du français depuis le XVI^e siècle. Gallicismes. 1 h.
 Samedi, à 5 heures. 57.
Exercices écrits de langue et de style. 1 h.
 Mardi, à 3 heures. 57.

M. Ch. BALLY, privat-docent.

Stylistique (fondée sur l'explication d'auteurs français). 1 h.
 Mardi, à 9 heures. 57.

M. Albert SECHEHAYE, privat-docent.

Eléments de la grammaire historique du français. 1 h.
 Samedi, à 4 heures. 57.
Stylistique (fondée sur la traduction en français d'auteurs allemands.) 1 h.
 Lundi, à 2 heures. 57.

M. Georges THUDICHUM, privat-docent.

Diction et prononciation françaises. — Phonétique. 2 h.
 I. Etude pratique des sons du français.
 II. Interprétation de morceaux en prose et en vers.
 Mardi et vendredi, à 5 heures. 28.

M. Emile CHAIX, privat-docent.

Salle

Stylistique (fondée sur la traduction en français d'auteurs russes). 1 h.
 Lundi, à 4 heures. 57.

Ceux des membres (*réguliers* ou *libres*) du Séminaire qui auront pris l'inscription spéciale de 10 francs par semestre, se réuniront chaque semaine une fois, le soir, en groupe familial de conversation, sous la direction de M. Henri Mercier, privat-docent.

Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté des Lettres :

1^o Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2^o Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de 18 ans accomplis. Les *auditeurs* ne peuvent pas postuler de grade.

Les étudiants ont le droit d'emprunter des livres à la bibliothèque de la Faculté.

Plan d'Études.

La Faculté des Lettres et des Sciences sociales confère les grades de bachelier ès lettres, de licencié ès sciences sociales, de licencié ès lettres, de docteur ès lettres, en sociologie, en philosophie et le certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne. (Voir les programmes détaillés des examens de licence, l'extrait du règlement du Séminaire de français moderne et, pour le grade de docteur, les Règlements de l'Université.)

Séminaire de français moderne.

Le Séminaire de français moderne est dirigé par une Commission spéciale. Il a été institué surtout en vue des étrangers qui se destinent à l'enseignement de la langue et de la littérature françaises.

Sont admis, sur leur demande, au nombre des membres *libres* du Séminaire, les étudiants immatriculés dans l'une des facultés de l'Université (porteurs d'un certificat de maturité, instituteurs et institutrices diplômés, etc.).

Les membres *libres* du Séminaire devront être inscrits à trois conférences au moins.

Pour devenir membre *régulier*, il faut faire la preuve de la connaissance du latin et de la grammaire historique du français, ainsi que de quelques semestres d'études universitaires ou de pratique de l'enseignement.

Les conférences commenceront le 18 avril.

L'enseignement, fondé sur la collaboration des membres avec les professeurs, comprend les matières suivantes : Littérature française moderne ; Civilisation et institutions des pays de langue française ; Stylistique ; Syntaxe du français depuis le XVI^e siècle ; Phonologie du français ; Diction et prononciation ; Rhétorique et composition ; Méthodes d'enseignement du français.

Les membres *réguliers* du Séminaire qui auront suivi toutes les conférences pendant le semestre d'hiver et qui auront présenté les travaux réglementaires pourront, à la fin du semestre, subir un examen. Ceux qui l'auront réussi recevront le *Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne*.

On peut se procurer le règlement et le programme au bureau du Secrétaire-Caissier de l'Université.

Séminaire des Sciences économiques.

Les travaux pratiques rattachés au Séminaire des Sciences économiques sont ceux qui relèvent des enseignements suivants : Économie politique, économie sociale et sociologie, science des finances, statistique, histoire économique, géographie économique et politique.

L'activité du Séminaire embrasse :

a) des conférences consacrées à des exposés oraux, explications de textes, corrections de dissertations, lecture et étude de mémoires rédigés par les élèves et destinés à les initier aux recherches scientifiques, etc. ;

b) des visites à des institutions ou entreprises intéressantes au point de vue économique ou social ;

c) des réunions générales des membres du Séminaire dans lesquelles seront présentés des travaux relatifs aux études du Séminaire.

Pour devenir membre du Séminaire, il faut être *immatriculé* dans une des Facultés de l'Université et inscrit à deux au moins des conférences du Séminaire.

Un certificat est accordé aux licenciés ès sciences politiques, aux licenciés ès sciences sociales, aux licenciés ès sciences politiques et

aux licenciés ès lettres avec mention « histoire » qui satisfont aux conditions suivantes :

a) avoir suivi d'une manière régulière au moins deux conférences par semaine pendant quatre semestres ;

b) avoir présenté deux travaux écrits jugés satisfaisants par le professeur ;

et c) avoir présenté une dissertation et l'avoir commentée avec succès devant un jury composé des professeurs du Séminaire et présidé par le Doyen.

Les certificats sont signés par le Doyen.

Cours de vacances.

La Faculté des Lettres et des Sciences sociales a institué des cours de langue et de littérature françaises, destinés, soit aux maîtres qui enseignent à l'étranger la langue française et qui ne peuvent faire à Genève qu'un séjour de quelques semaines pour s'exercer à la mieux parler, — soit aux étudiants qui passent leurs vacances à Genève. Ils sont faits par des professeurs de l'Université, des privat-docents et des maîtres auxiliaires, et auront lieu en 1906 du 17 juillet au 28 août. — Douze leçons par semaine pour chacune des trois sections parallèles.

En outre, conférences sur des sujets d'intérêt général, séances d'exercices dramatiques ; groupes pour la conversation et pour la correction des travaux écrits. Demander au Secrétariat le programme détaillé.

E. A. — Ecole allemande.

FACULTÉ DES LETTRES ET DES SCIENCES SOCIALES

S. F. — Séminaire de français moderne.

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
7 à 8			P. Oltramare	45	P. Oltramare	45			P. Oltramare	45	P. Oltramare	45
8 à 9	J. Nicole	45	J. Nicole	45	P. Oltramare	46			J. Nicole	45	P. Oltramare	47
	E. Ritter	47	F. de Saussure(S.F.)	57	J. Nicole	45	W. Rosier	57	E. Naville	46	C. de Mandach	17
									E. Ritter	47		
9 à 10	J. Nicole	45	Ch. Seitz	46	E. Muret	47	E. Redard	45	Ch. Seitz	46	J. Nicole	45
	Ch. Seitz	46	E. Muret	47	F. De Crue	57	W. Rosier	28			C. de Mandach	17
			L. Wuarin	45	L. Winiarsky	55					L. Winiarsky	55
			Ch. Bally S.F.	57								
			J. Nicole	58								
10 à 11	P. Duproix	45	J. Wertheimer	46	P. Duproix	45	E. Muret	47	E. Milhaud	46	E. Ritter	47
	J. Wertheimer	46	F. de Saussure	45	F. de Saussure	46	F. de Saussure	45	Ch. Seitz	57	E. Milhaud	46
	Ch. Seitz	47	E. Muret	47	F. De Crue	57	Ch. Seitz	46	A. François	47		
					E. Ritter	47						
11 à 12	P. Duproix	45	P. Duproix	45	P. Duproix	45	F. de Saussure	45	P. Duproix	45	P. Duproix	45
	J. Wertheimer	46	J. Wertheimer	46	F. de Saussure	46	E. Redard	45	E. Milhaud	46	E. Milhaud	46
	E. de Girard	57	E. de Girard	57	E. de Girard	57	Ch. Borgeaud	49	F. De Crue	58	W. Kozlowski	47
			W. Kozlowski	47	E. Muret	47	E. Muret	47	Ch. Borgeaud	49		

E. A. == Ecole allemande.

FACULTÉ DES LETTRES ET DES SCIENCES SOCIALES

S. F. == Séminaire de français moderne

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
2 à 3	F. Roget 45 A. Sechehaye 57	E. Naville 46 Ch. Bally 45	F. Roget 45		A. Naville 46 F. Roget 45 E. Redard 45	J.-J. Gourd 47 P. Oltramare 46 Ch. Bally 57 F. Roget 17
3 à 4	A. Naville 46 Ch. Bally 17 E. Redard 45	F. De Crue 45 H. Mercier S. F. 57 H. Vulliétý 46 A. Sechehaye 49	A. Naville 46 L. Zbinden S. F. E.A. 45 E. Redard 45		F. De Crue 45 A. Dufour S.F. 57 Ch. Bally 17 H. Vulliétý 46 J.-J. Gourd 45	J.-J. Gourd 45
4 à 5	J.-J. Gourd 45 A. de Claparède 47 E. Chaix S.F. 57	P. Oltramare 47 W. Rosier 28 G. Thudichum 48 L. Zbinden S.F. 57 J. Cartier 17	J.-J. Gourd 45 L. Zbinden (S.F.) E.A. 45 C. de Mandach 46		Ch. Seitz S.F. 57 Ch. Borgeaud 47 G. Thudichum 28 C. de Mandach 46 Bern. Bouvier 45 L. Wuarin 46 Ch. Borgeaud 47 G. Thudichum S. F. 28	A. Sechehaye S.F. 57
5 à 6	Bern. Bouvier 45 H. Courvoisier 17 L. Winiarsky 57 O. Karmin 46	Bern. Bouvier 47 L. Wuarin 46 W. Rosier 45 G. Thudichum S. F. 28	Bern. Bouvier 45 L. Wuarin 46 O. Karmin 47		Bern. Bouvier 45 L. Wuarin 46 Ch. Borgeaud 47 G. Thudichum S. F. 28	L. Wuarin 46 H. Mercier S.F. 57
6 à 7	B. Bouvier S.F. 57 H. Courvoisier 17 A. de Maday 46 H. Vulliétý 45	Bern. Bouvier 47 E. Milhaud 46	B. Bouvier S.F. 57 E. Milhaud 46		Bern. Bouvier 47 E. de Girard 57 J.-J. Gourd 45	

FACULTÉ DE DROIT

M. le prof. Louis REHFOUS, doyen.

M. Ferdinand GENTET, prof. ord.

Salle

Droit international public. — Droit diplomatique. Litiges entre Etats. Droit international conventionnel. 3 h.
Lundi à mercredi, à 11 heures. 48.

M. Alfred MARTIN, prof. ord.

Droit civil. — Code civil français. (Références à l'avant-projet suisse.) Livre III. Successions, donations, contrat de mariage. 5 h.
Mardi à samedi, à 9 heures. 48.

Droit privé fédéral. — Loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite. (Suite du cours d'hiver.) Loi fédérale de 1874 sur l'état civil, le mariage et le divorce. 2 h.
Lundi, à 9 heures ; samedi, à 8 heures. 48.

M. Alfred GAUTIER, prof. ord.

Procédure pénale. — Introduction théorique et historique. Organisation judiciaire des principaux pays de l'Europe. Action publique et action privée. Procédure proprement dite. 5 h.
Lundi à vendredi, à 8 heures. 48.

M. Louis REHFOUS, prof. ord.	
<i>Droit commercial.</i> — La propriété intellectuelle. (Propriété industrielle. Propriété littéraire et artistique. Conventions internationales.)	Salle 3 h.
Lundi, vendredi et samedi, à 7 heures.	48.
<i>Les assurances.</i>	2 h.
Vendredi et samedi, à 10 heures.	48.
<i>Droit civil.</i>	
<i>Le droit de famille d'après le projet de Code civil suisse.</i>	2 h.
Lundi et vendredi, à 4 heures.	48.
<i>Code civil allemand.</i> — Droit de famille.	2 h.
Mercredi, de 2 ¹ / ₂ à 4 heures.	48.
M. Charles BORGEAUD, prof. ord.	
<i>Histoire nationale.</i> — Histoire constitutionnelle de la Suisse. L'ancien régime et la Révolution.	2 h.
Jeudi et vendredi, à 11 heures.	49.
M. Paul MORIAUD, prof. ord.	
<i>Système du droit privé romain.</i> — I. Droits réels et obligations.	6 h.
<i>Droits réels*.</i>	
Mardi et jeudi, à 7 h.; mercredi et jeudi, à 10 h.	49.
<i>Obligations.</i>	
Lundi et mercredi, à 9 heures.	49.
<i>Exégèse du Corpus juris.</i> — Lecture de textes cités au cours sur les droits réels.	1 h.
Lundi, à 11 heures.	50.
<i>Conférence de droit romain.</i> — Discussion de cas pratiques concernant les obligations. (Pour les étudiants qui ont déjà suivi un cours sur les obligations.)	2 h.
Mardi, de 10 h. ¹ / ₄ à 11 h. ³ / ₄ .	47.
<i>Code civil allemand.</i> — Successions (Erbrecht).	3 h.
Lundi, mercredi, jeudi, à 8 heures.	47.

* Ce cours peut être suivi séparément sous le titre: Système du droit privé romain. Droits réels 4 h. — Le cours sur les Obligations ne peut pas être suivi séparément.

M. Louis MÉGEVAND, prof. ord.	
<i>Médecine légale.</i>	1 h.
Lundi à 10 heures.	Morgue judiciaire.
M. Edgar MILHAUD, prof. ord.	
<i>Economie politique.</i> — Cours général: la répartition et la consommation.	Salle 2 h.
Vendredi et samedi, à 10 heures.	46.
<i>Conférence.</i>	1 h.
Mardi, à 5 heures.	46.
<i>Cours spécial:</i> question agraire.	2 h.
Vendredi et samedi, à 11 heures.	46.
<i>Conférence.</i>	1 h.
Mercredi, à 5 heures.	46.
M. Gottlieb MEUMANN, prof. ord.	
<i>Système du droit privé romain.</i> (System des röm. Privatrechts. II. Personen- Erb- Familienrecht) en allemand.	3 h.
Mardi, à 8 et 9 h., jeudi, à 8 heures.	44.
<i>Code civil allemand.</i> — (En allemand).	
Allgemeiner Teil.	4 h.
Mardi, à 10 h., mercredi, à 10 et 11 h., jeudi, à 10 h.	44.
Sachenrecht.	5 h.
Mardi, à 11 h.; mercredi et jeudi, à 9 heures, vendredi, à 8 et 9 heures.	44.
<i>Uebungen im bürgerlichen Rechte</i> für Anfänger mit schriftlichen Arbeiten.	2 h.
Vendredi, à 10 et 11 heures,	44.
M. Eugène BOREL, prof. ord.	
<i>Droit public général.</i>	3 h.
Lundi, mercredi, vendredi, à 7 heures.	49.
<i>Introduction à la science du droit.</i>	3 h.
Lundi, mercredi, vendredi, à 8 heures.	49.

M. Hugo DE CLAPARÈDE, prof. extr.	Salle	
<i>Droit germanique.</i>	5 h.	
Mercredi, à 9 et 11 heures; jeudi, à 8 et 9 heures, samedi, à 7 heures.	17.	
<i>Deutsche Reichs- u. Rechtsgeschichte</i> (en allemand).	4 h.	
Lundi et jeudi, à 11 h.; samedi, à 9 et 10 heures.	17.	
<i>Code civil allemand</i> (en allemand), Livre II. (Recht der Schuldverhältnisse).	5 h.	
Lundi, à 9 et 10 h.; mardi, à 8 et 9 h.; samedi, à 8 heures.	17.	
M. Joseph PARTSCH, prof. extr.		
<i>Histoire du droit romain.</i> (Römische Rechtsgeschichte) (en allemand).	4 h.	
Lundi et mardi, à 10 h.; jeudi et vendredi, à 9 h.	49.	
<i>Exégèse des Pandectes</i> , avec travaux écrits facultatifs. (Pandektenexegese, mit facultativen schriftlichen Arbeiten) (en allemand).	2 h.	
Mardi, à 4 et 5 heures.	50.	

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. Emile SPIRA, D ^r en droit.	Salle	
<i>Droit pénal allemand</i> (en allemand). — Deutsches Strafrecht.	4 h.	
Lundi à jeudi, à 4 heures.	48.	
<i>Exercices.</i> — (Uebungen im deutschen Strafrecht.)	1 h.	
Lundi, à 5 heures.	48.	
<i>Les conférences de la paix</i> à la Haye et les traités d'arbitrage internationaux. (Die Haager Friedenskonferenz und die internationalen Schiedsverträge.)	1 h.	
Vendredi, à 4 heures.	48.	

M. Edouard CLAPARÈDE, D ^r en médecine.		
<i>Psychologie criminelle.</i>	1 h.	
Mercredi, à 4 heures.		49.
M. Edmond PITTARD, D ^r en droit.		
<i>Droit international public.</i> — Guerre maritime. Prises. Causes. Neutralité. Commerce neutre.	1 h.	
Mardi, à 4 heures.		49.
M. Eugène PITTARD, D ^r ès sciences.		
<i>Anthropologie des criminels.</i> La doctrine de M. Lombroso.	1 h.	
Vendredi, à 5 heures.		30.

CONFÉRENCES

Des conférences sont organisées par les professeurs sur les matières de leur enseignement. Des travaux écrits peuvent être demandés aux élèves.

CONDITIONS D'ADMISSION

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de droit :

1^o Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de la Section classique ou de la Section réelle du Gymnase de Genève.

2^o Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève.

3^o Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis.

Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grade.

PLAN D'ÉTUDES

PREMIÈRE ANNÉE¹

Introduction à la science du droit. — Droit romain (histoire et système). — Législation civile comparée. — Droit constitutionnel comparé (semestre d'hiver). — Economie politique. — Histoire et principes du droit moderne (droit germanique), (semestre d'été). — Droit public (semestre d'été). — Histoire constitutionnelle de la Suisse (pour les étudiants suisses, semestre d'été).

DEUXIÈME ANNÉE

Droit romain (système). — Droit civil français. — Droit constitutionnel comparé (semest. d'été). — Droit commercial, (semestre d'été). — Droit pénal (ou procédure civile). — Médecine légale. — Droit public fédéral et droit privé fédéral (pour les étudiants suisses). — Législation civile comparée². — Histoire constitutionnelle de la Suisse (pour les étudiants suisses, semestre d'hiver.)

TROISIÈME ANNÉE

Droit civil français. — Droit commercial. — Procédure civile (ou droit pénal). — Droit international, public et privé. — Pandectes, partie générale (hiver). Système du droit romain (été). — Droit privé fédéral et droit public fédéral (pour les étudiants suisses).

Programme d'études pour les étudiants allemands.

Les cours conformes aux ordonnances allemandes sont les suivants :

Introduction à la science du droit. — Histoire du droit romain. — Système du droit privé romain (les neuf heures). — Exégèse des Pandectes. — Histoire du droit germanique. — Code civil allemand (les cinq parties). — Exercices de droit civil allemand. — Droit pénal allemand. — Exercices de droit pénal allemand.

¹ Les étudiants de première année sont invités à suivre dans la Faculté des lettres :

1^o Le cours de *logique* ;

2^o Les cours d'*économie politique, sociologie, etc.*, à leur choix, à raison de 2 heures au moins par semaine (outre le cours général).

² Pour ceux qui n'ont pas suivi le cours en première année.

FACULTÉ DE DROIT

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
7	Borel Rehfous	49 48	Moriaud	49	Borel	49	Moriaud	49	Borel Rehfous	49 48	Rehfous de Claparède	48 17
8	Borel Gautier Moriaud	49 48 17	Gautier de Claparède Meumann	48 17 44	Borel Gautier Moriaud	49 48 17	de Claparède Gautier Moriaud Meumann	49 48 17 44	Borel Gautier Meumann	49 48 44	Martin de Claparède	48 17
9	Moriaud Martin de Claparède	49 48 17	Martin Meumann de Claparède	48 44 17	Martin Moriaud de Claparède Meumann	48 49 17 44	Martin Partsch de Claparède Meumann	48 49 17 44	Martin Partsch Meumann	48 49 44	Martin de Claparède	48 17
10	Mégevand Partsch de Claparède	M. J. 49 17	Moriaud Partsch Meumann	17 49 44	Moriaud Meumann	49 44	Moriaud Meumann	49 44	Milhaud Rehfous Meumann	46 48 44	Milhaud Rehfous de Claparède	46 48 17
11	Moriaud Gentet de Claparède	50 48 17	Moriaud Gentet Meumann	17 48 44	de Claparède Gentet Meumann	49 48 44	Borgeaud de Claparède	49 17	Borgeaud Milhaud Meumann	49 46 44	Milhaud	46
12					Rehfous 2 ¹ / ₂ -4	49						
13					Rehfous	49						
4	Rehfous Spira	49 48	Pittard (Edm.) Spira Partsch	49 48 50	Ed. Claparède Spira	49 48	Spira	48	Rehfous Spira	49 48		
5	Spira	48	Partsch	50					Pittard (Eug.)	30		
6			Milhaud	46	Milhaud	46						

FACULTÉ DE THÉOLOGIE

M. le Prof. E. MONTET, doyen.

		Salle
M. A. CHANTRE, prof. ord.		
<i>Histoire du Christianisme</i> (XIX ^e siècle).	4 h.	
Lundi, mardi, mercredi et vendredi, à 10 heures.		28.
M. E. MONTET, prof. ord.		
<i>Exégèse de l'Ancien Testament.</i> — L'Ecclésiaste.	2 h.	
Lundi et mercredi, à 8 heures.		28.
<i>Introduction à l'Ancien Testament.</i> — Histoire de la langue, du canon, du texte et des versions.	2 h.	
Mardi et vendredi, à 8 heures.		28.
<i>Hébreu.</i> — Grammaire. Interprétation du Deutéronome.	1 h.	
Lundi à 9 h.		29.
<i>Séminaire d'hébreu.</i>	2 h.	
Mardi, à 11 heures et samedi, à 9 h.		29.
<i>Histoire d'Israël.</i>	2 h.	
Mardi, à 10 heures et mercredi, à 9 heures.		29.
<i>Lectures théologiques en langue allemande.</i> — Division supérieure.	1 h.	
Lundi, à 11 heures.		28.
Division inférieure.	2 h.	
Lundi et mercredi, à 10 heures.		29.

		Salle
<i>Langue arabe.</i> — Cours inférieur.	4 h.	
Mercredi, à 4 heures.		29.
Cours supérieur. Interprétation du Coran.	4 h.	
Lundi, à 4 heures.		29.
<i>Histoire de la littérature arabe.</i>	2 h.	
Lundi et mercredi, à 5 heures.		29.
M. E. MARTIN, prof. ord.		
<i>Introduction au Nouveau Testament.</i>	4 h.	
Lundi, mardi, mercredi et vendredi, à 9 heures.		28.
<i>Lecture cursive du Nouveau Testament.</i> II Corinthiens	1 h.	
Samedi, à 9 heures.		28.
M. G. FROMMEL, prof. ord.		
<i>Dogmatique chrétienne.</i> — La Rédemption.	4 h.	
Mercredi et vendredi, à 11 heures. Samedi, à 8 heures et à 10 heures.		28.
M. H. BALAVOINE, prof. ord.		
<i>Morale chrétienne.</i>	3 h.	
Lundi, mardi et mercredi, à 7 heures.		28.
<i>Exercices de diction.</i>	1 h.	
Vendredi, à 7 heures.		28.
M. M. DORET, prof. ord.		
<i>Catéchétique.</i>	1 h.	
Mardi, à 11 heures.		28.
<i>Exercices homilétiques.</i>	1 h.	
Samedi, à 11 heures.		28.

EXERCICES DE PRÉDICATION

Trois fois par semaine devant un jury de la Faculté.

EXERCICES DE CATÉCHÈSE

Une fois par semaine.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. J. NICOLE, prof. ord.		
<i>Les Epîtres pastorales de St-Paul. Interprétation d'un choix de textes des Pères grecs.</i>	2 h.	Salle 29.
Mercredi et samedi, à 11 heures.		
M. P. OLTRAMARE, prof. ord.		
<i>Patristique latine. — Interprétation de textes choisis.</i>	1 h.	55.
Mardi, à 8 heures.		
M. H. ROEHRICH, pasteur.		
<i>Musique religieuse.</i>	1 h.	29.
Mardi, à 2 heures.		
M. G. HOCHREUTNER, D ^r ès sc.		
<i>Les théories de l'évolution et de la biologie générale.</i>	1 h.	28.
Mercredi, à 5 heures.		

CONDITIONS D'ADMISSION

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de théologie :

1^o Les personnes qui ont obtenu les certificats de maturité de la Section classique ou de la Section réelle du Gymnase de Genève.

2^o Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève.

3^o Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'un titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis.

Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grade.

PLAN D'ÉTUDES¹

A. DIPLOME DE BACHELIER EN THÉOLOGIE

Huit semestres d'études universitaires dont six au moins dans une Faculté de théologie.

Cinq examens, dont quatre partiels *oraux* et un général.

Exercices pratiques : six *propositions*, deux *catéchèses*, une *dissertation*.

Le premier examen porte sur la langue hébraïque, le grec, le latin, l'histoire du peuple d'Israël, l'histoire des religions, l'économie politique, la diction, la philosophie et la langue allemande.

Les II^{me}, III^{me} et IV^{me} examens portent sur les matières enseignées dans la Faculté selon le programme annuel.

Le V^{me} examen est un examen général *oral* et *écrit* sur les branches enseignées dans la Faculté de théologie aux termes de la loi ; il comprend aussi un sermon d'épreuve et une catéchèse, la publication et la soutenance d'une thèse.

B. DIPLOME DE LICENCIÉ

Les bacheliers en théologie de l'Université de Genève peuvent obtenir la *licence* moyennant un examen oral et écrit sur une branche de l'enseignement théologique (à l'exclusion de la théologie pratique), la publication et la soutenance d'une *thèse*.

C. DIPLOME DE DOCTEUR

Les licenciés en théologie de l'Université de Genève peuvent obtenir le grade de docteur moyennant la publication et la soutenance d'une thèse.

¹ Les plans d'études ne sont pas obligatoires.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jèudi	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
7	Balavoine	28	Balavoine	28	Balavoine	28		Balavoine	28		
8	E. Montet	28	E. Montet	28	E. Montet	28		E. Montet	28	G. Frommel	28
			P. Oltramare	55							
9	Ern. Martin	28	Ern. Martin	28	Ern. Martin	28		Ern. Martin	28	Ern. Martin	28
	E. Montet	29			E. Montet	29				E. Montet	29
10	A. Chantre	28	A. Chantre	28	A. Chantre	28		A. Chantre	28	G. Frommel	28
	E. Montet	29	E. Montet	29	E. Montet	29					
11	E. Montet	28	M. Doret	28	G. Frommel	28		G. Frommel	28	M. Doret	28
			E. Montet	29	J. Nicole	29				J. Nicole	29
			H. Rœhrich	29							
2											
3											
4	E. Montet	29			E. Montet	29					
5	E. Montet	29			E. Montet	29					
					G. Hochreutiner	28					

FACULTÉ DE MÉDECINE

M. le professeur Albert MAYOR, doyen.

M. le Dr S. LASKOWSKI, prof. ord.

Anatomie humaine. — Anatomie topographique appliquée à la médecine et à la chirurgie. 6 heures.
Tous les jours, à 3 heures, Ecole de Médecine.

M. le Dr A. ÊTERNOD, prof. ord.

Histologie normale. — 2^{me} partie : Organes et appareils. — Histologie topographique. 3 heures.
Lundi, mardi et mercredi, à 7 heures du matin.
Ecole de Médecine.

Embryologie. — 1^{re} partie : Embryologie comparée et humaine. 3 heures.
Jeudi, vendredi et samedi, à 7 heures du matin.
Ecole de Médecine.

Stomatologie. — 2^{me} partie : Anatomie pathologique et nosologie de la cavité buccale et des dents. 2 heures.
Jeudi, de 10 h. à midi. Ecole de Médecine.

Travaux pratiques d'histologie normale et conférences.

Tous les jours sauf le jeudi. Ecole de Médecine.

Laboratoire pour recherches spéciales. — Tous les jours, sauf le jeudi. Ecole de Médecine.

Laboratoire et conférences d'embryologie et d'histogénie.
— (A lieu au semestre d'hiver).

M. le Dr J.-L. PREVOST, prof. ord.

Physiologie. — Fonctions de la vie de relation. 6 heures.

- Tous les jours à 11 h., sauf le jeudi à 4 heures.
Ecole de Médecine.
Exercices pratiques dans le laboratoire. 4 heures.
Lundi, de 1¹/₂ à 3 h. et jeudi de 9 à 11 heures.
Ecole de Médecine.
Laboratoire pour recherches spéciales. — Tous les jours. Ecole de Médecine.
M. le D^r M. ASKANAZY, prof. ord.
Anatomie pathologique spéciale des organes. 4 heures.
Mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 8 heures.
Institut pathologique.
Laboratoire d'histologie pathologique. 6 heures.
Mardi, jeudi et samedi, de 2 à 4 h. Inst. pathol.
Autopsies et démonstrations (avec le concours de M. le D^r Huguenin). — Trois fois par semaine (selon matériel). Institut pathologique.
Laboratoire pour recherches spéciales. — Tous les jours, de 8 h. à midi et de 2 à 6 heures. Institut pathologique.
M. le D^r L. Bard, prof. ord.
Clinique médicale. 7 h. ¹/₂.
Tous les jours, sauf le samedi, de 10 h. ¹/₂ à midi.
Hôpital cantonal.
Stage clinique. — Pour médecins et élèves dont la scolarité est terminée. — Tous les jours.
Hôpital cantonal.
Exercices d'auscultation. 2 heures.
Mercredi de 4 à 6 h. Hôpital cantonal.
M. le D^r C. GIRARD, prof. ord.
Clinique chirurgicale. 7 h. ¹/₂.
Tous les jours de 9 à 10 ¹/₂ h., sauf le samedi.
Hôpital cantonal.
Exercices pratiques de chirurgie courante (avec le

- concours du chef de clinique). 1 heure.
Mercredi à 4 heures. Hôpital cantonal.
M. le D^r A. JENTZER, prof. ord.
Clinique obstétricale et gynécologique. 6 heures.
Lundi, mardi, mercredi et vendredi, de 6 ³/₄ à 8 h.
Maternité.
Cours théorique de gynécologie. 2 »
Mardi et mercredi à 6 h. du matin. Maternité.
Policlinique gynécologique. Maternité. 2 »
M. le D^r A. D'ESPINE, prof. ord.
Pathologie interne. — Maladies des enfants. 3 heures.
Mardi à 5 h., Policlinique et vendredi, de 2 à 4 h.
Hôpital cantonal.
M. le D^r J.-L. REVERDIN, prof. ord.
Médecine opératoire. — Exercices pratiques. Quatre séances par semaine, de 2 heures chacune.
Lundi, mardi, mercredi et vendredi, de 5 à 7 h.
Ecole de médecine.
M. le D^r A. MAYOR, prof. ord.
Matière médicale et thérapeutique. — Modificateurs des fonctions de la peau, de l'appareil génito-urinaire, des fonctions digestives et de la nutrition. — Métalloïdes et métaux. 4 heures.
Lundi, mardi, à 4 heures, Ecole de médecine, et samedi à 5 ¹/₂ h., Policlinique.
Laboratoire pour recherches spéciales. — Tous les jours. Ecole de médecine.
Policlinique médicale. 2 heures.
Lundi et mercredi, à 6 heures. Policlinique.

M. le Dr L. MÉGEVAND, prof. ord.

Médecine légale et déontologie médicale. — Cours théorique. — Autopsies par les élèves, selon matériel. Rédaction de rapports médico-légaux. 3 heures.
Mardi et vendredi, à 2 heures et samedi à 11 h.
Recherches spéciales. — Tous les jours. Morgue judiciaire.

M. le Dr R. WEBER, prof. ord.

Psychiatrie. — Clinique psychiatrique. 2 heures.
Mercredi, de 2 à 4 heures. Asile Bel-Air (Chêne).

M. le Dr A. REVERDIN, prof. ord.

Policlinique chirurgicale. 2 heures.
Samedi, de 8 à 10 heures. Policlinique.

M. le Dr H. OLTRAMARE, prof. ord.

Clinique et policlinique des maladies vénériennes et cutanées. 3 heures.
Lundi, mardi, vendredi, à 8 h. Hôpital cantonal.

M. le Dr H. CRISTIANI, prof. ord.

Cours d'hygiène. — A lieu dans le semestre d'hiver.
Exercices pratiques de bactériologie appliquée à l'hygiène et à la médecine.
Tous les jours. (S'adresser au professeur).
Recherches spéciales d'hygiène de pathologie expérimentale et de bactériologie. — Tous les jours.
Démonstrations d'hygiène. 2 heures.
Jeudi, de 8 à 10 heures. Policlinique.

M. le Dr G. HALTENHOFF, prof. extr.

Policlinique ophtalmologique. 2 heures.
Lundi et mercredi, à 2 h. Policlinique.
Ophtalmologie pratique. 1 heure.
Vendredi, à 2 heures. Policlinique.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. le Dr AUBERT.

Gynécologie et obstétrique d'urgence. 1 heure.
Samedi, à 10 heures.

M. le Dr O. BEUTTNER.

Laboratoire pour recherches histo-pathologiques en gynécologie.
Tous les jours.

M. le Dr Ed. BOREL.

Psychiatrie théorique. 1 heure.

M. le Dr BOURDILLON.

Policlinique des maladies des enfants. 2 heures.
Mardi, de 4 à 6 heures.

M. le Dr COLLOMB.

Répétitoire pratique d'ophtalmologie avec démonstrations d'anatomie pathologique et de bactériologie oculaire. 2 heures.
Samedi, à 4 heures.

M. le Dr DuBOIS.

Introduction à l'étude des maladies de la peau. 1 heure.
Samedi, à 4 heures.

M. le Dr GASSMANN.

Histologie des maladies de la peau. 1 heure.
Samedi, à 5 heures.

M. le Dr D. GOURFEIN.

Leçons cliniques d'ophtalmologie et de bactériologie oculaire. 2 heures.
Jeudi, de 8 à 10 heures.

- M. le D^r GUDER.
Cours pratique d'oto-rhino-laryngologie. 2 heures.
Mardi, de 5 à 7 heures.
- M. le D^r GUERDIKOFF.
Gynécologie et obstétrique pratiques journalières. 2 heures.
Samedi, à 4 heures.
- M. le D^r HUGUENIN.
Anatomie pathologique des organes génitaux de la femme. 1 heure.
Jeudi, à 8 heures.
Autopsies. — 3 fois par semaine.
- M. le D^r HUMBERT.
Répétitoire de pathologie interne élémentaire. 2 heures.
Vendredi, à 8 heures du soir.
- M. le D^r ISAÏLOVITCH-DUSCIAN.
Répétitoire de pharmacologie. 1 heure.
Samedi, à 5 heures.
- M. le D^r JAUNIN.
Otologie, laryngologie et rhinologie pratiques. 2 heures.
Jeudi, de 5 à 7 heures.
- M. le D^r Charles JULLIARD.
Cours de bandages et appareils chirurgicaux, avec exercices pratiques. 1 heure.
Jeudi, à 4 heures.
- M. le D^r KOENIG.
Gynécologie. 2 heures.
Jeudi et samedi, de 7 à 8 h. du matin.
Répétitoire d'opérations obstétricales au mannequin (en deux groupes). 2 heures.
Lundi et mercredi, de 6 à 7 heures.

- M. le D^r KUMMER.
Cours pratique de diagnostic des maladies chirurgicales. 2 heures.
Mardi et vendredi, à 9 heures.
- M. le D^r Ed. LONG.
Pathologie nerveuse. — Démonstrations de coupes histologiques. 1 heure.
Lundi, à 4 heures.
- M. le D^r LADAME.
Neurologie. Anatomie fine des centres nerveux avec applications à la pathologie. 2 heures.
Jeudi, de 5 à 7 heures.
- M. le D^r Ed. MARTIN.
Maladies des enfants. 1 h. $\frac{1}{2}$
Samedi, à 9 heures.
- M. le D^r PALLARD.
Thérapeutique des maladies des enfants. 2 heures.
Jeudi, à 8 heures.
- M. le D^r PAPADAKI.
Psychiatrie théorique et légale. 1 heure.
- M. le D^r PASMANIK.
Cours pratique d'oto-rhino-laryngologie. 2 heures.
Mardi, de 4 à 6 heures.
- M^{lle} D^r DE PATTON.
Répétitoire d'accouchements. 1 heure.
Samedi, à 5 heures.

M. le D ^r ROCH.	1 heure.
<i>Exercices de thérapeutique.</i> Mercredi, à 3 heures.	
M. le D ^r RUEL.	2 heures.
<i>Répétitoire de médecine interne.</i> Jeudi et samedi, à 6 heures.	
M ^{lle} D ^r STERN.	1 heure.
<i>Nutrition intime de l'organisme animal.</i> Jeudi, à 5 heures.	
M. le D ^r VEYRASSAT.	1 heure.
<i>Petite chirurgie pratique et chirurgie d'urgence.</i> Vendredi, à 6 heures.	
M. le D ^r A. WYSS.	2 heures.
<i>Policlinique otolaryngologique (et troubles de la parole)</i> Jeudi, de 4 à 6 heures.	
M. le D ^r ZBINDEN.	1 heure.
<i>Le diagnostic différentiel en neuropathologie.</i> Jeudi, à 4 heures.	

A) CONDITIONS D'ADMISSION A L'IMMATRICULATION

Sont admis à l'immatriculation en qualité d'*étudiants* dans la Faculté de médecine :

1^o Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2^o Les bacheliers ès lettres et les bacheliers ès sciences de l'Université de Genève¹.

3^o Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études jugées équivalentes par le Bureau, sur le préavis de la Faculté.

Pour les étudiantes en médecine, russes, il faut :

1^o Le diplôme de 7^{me} classe d'un Gymnase féminin russe, reconnu officiellement par le gouvernement russe.

2^o Le diplôme de latin, tel qu'il est exigé pour l'admission à l'Académie de médecine de St-Petersbourg (8 classes).

Ces titres doivent être accompagnés d'une traduction française complète et légalisée par un Consul suisse ou une autorité officielle russe.

En principe, la Faculté de médecine de Genève n'immatricule comme étudiants réguliers, que les personnes qui, par leurs titres et diplômes, sont admissibles dans leur propre pays à étudier la médecine.

Ont la faculté de suivre les cours comme *auditeurs*, et sans qu'aucun titre soit nécessaire pour leur inscription, les personnes âgées de 18 ans accomplis.

Sauf autorisation spéciale, les professeurs titulaires, les cliniques, les laboratoires et les cours pratiques ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

B) CONDITIONS D'ADMISSION AUX EXAMENS

Seuls, les étudiants *réguliers* peuvent postuler les grades en médecine.

Pour pouvoir se présenter aux examens, les étudiants doivent :
1^o s'être inscrits aux cours théoriques et pratiques spécifiés dans le *Règlement de l'Université, modifié le 29 mars 1901* ; 2^o déposer au Bureau de l'Université une demande par écrit, adressée au doyen ; 3^o justifier des inscriptions réglementaires, conformément au plan des études ci-dessous, en déposant leur livret d'étudiant et les certificats de travaux pratiques.

Pour les autres détails, voir le *Règlement* révisé mentionné ci-dessus.

¹ Voir les conditions d'immatriculation à la Faculté des Sciences.

N. B. — Les personnes qui désirent subir les examens fédéraux de médecine, doivent produire un certificat de maturité conforme au Règlement fédéral. Pour tout ce qui concerne les examens fédéraux, s'adresser à M. le professeur Jentzer, président local, Maternité, à 10 heures du matin.

Plan des Études médicales¹.

A) ÉTUDES A LA FACULTÉ DES SCIENCES.

PREMIÈRE ANNÉE

1^o SEMESTRE D'HIVER : Botanique (1^{re} partie). — Physique (1^{re} partie). — Anatomie comparée et Zoologie (1^{re} partie). — Chimie organique et inorganique (1^{re} partie).

2^o SEMESTRE D'ÉTÉ : Botanique (2^{me} partie). — Physique (2^{me} partie). — Anatomie comparée et Zoologie (2^{me} partie). — Chimie organique et inorganique (2^{me} partie).

Exercices pratiques (dans l'un ou l'autre semestre). — Travaux pratiques : de physique ; de chimie ; de botanique ; de zoologie et anatomie comparée. — Excursions botaniques.

Première partie du Baccalauréat ès sciences médicales ou de l'Examen propédeutique fédéral.

B) ÉTUDES A LA FACULTÉ DE MÉDECINE

DEUXIÈME ANNÉE

3^o SEMESTRE D'HIVER : Anatomie humaine. — Histologie normale. — Embryologie. — Physiologie.

Exercices pratiques : Conférences d'anatomie humaine et travaux pratiques de dissection. — Travaux pratiques d'embryologie et d'histogénie ; conférences d'histologie et d'embryologie.

¹ On peut se procurer ce plan d'études au Bureau de l'Université.

4^o SEMESTRE D'ÉTÉ : Anatomie humaine. — Histologie normale. — Embryologie. — Physiologie.

Exercices pratiques : Travaux pratiques d'histologie normale. — Travaux pratiques de physiologie.

TROISIÈME ANNÉE

5^o SEMESTRE D'HIVER : Anatomie humaine. — Anatomie pathologique générale.

Exercices pratiques : Conférences d'anatomie humaine et travaux de dissection. — Travaux pratiques d'embryologie et d'histogénie ; conférences d'histologie et d'embryologie. — Travaux pratiques de physiologie.

EXAMENS : Seconde partie du Baccalauréat ès sciences médicales cantonal ou de l'Examen propédeutique fédéral.

6^o SEMESTRE D'ÉTÉ : Anatomie pathologique spéciale. — Pathologie interne. — Gynécologie. — Cliniques : médicale, chirurgicale, obstétricale et gynécologique.

Exercices pratiques : Travaux pratiques d'histologie pathologique. — Médecine opératoire.

QUATRIÈME ANNÉE

7^o SEMESTRE D'HIVER : Cliniques : médicale ; chirurgicale ; obstétricale et gynécologique. — Pathologie interne. — Chirurgie générale. — Obstétrique. — Hygiène.

Exercices pratiques : Cours d'autopsies. — Opérations obstétricales.

8^o SEMESTRE D'ÉTÉ : Cliniques : médicale ; chirurgicale ; obstétricale et gynécologique ; pédiatrique ; de vénéréologie et dermatologie. — Hygiène.

Exercices pratiques : Médecine opératoire. — Opérations obstétricales.

CINQUIÈME ANNÉE

9^o SEMESTRE D'HIVER : Cliniques : médicale ; chirurgicale ; obstétricale et gynécologique ; psychiatrique ; ophtalmologique.

— Chirurgie générale. — Matière médicale et thérapeutique. — Médecine légale. — Polyclinique.

Exercices pratiques : Cours d'autopsies.

10^o **SEMESTRE D'ÉTÉ** : Cliniques : médicale ; chirurgicale ; obstétricale et gynécologique ; psychiatrique ; ophtalmologique. — Matière médicale et thérapeutique. — Médecine légale. — Polyclinique.

Examen de doctorat en médecine ou Examen professionnel fédéral.
Thèse.

N. B. Dans ce plan des études, la répartition des branches est calculée sur le strict minimum obligatoire de dix semestres révolue ; mais les élèves feront bien de consacrer une sixième année d'études aux cliniques et polycliniques, ainsi qu'à la rédaction de leur dissertation de doctorat.



FACULTÉ DE MÉDECINE

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
6 à 7	Koenig	Jentzer	Jentzer Koenig			
6 ³ / ₄ à 8	Jentzer	Jentzer	Jentzer		Jentzer	
7 à 8	Éternod	Éternod	Éternod	Éternod	Éternod	Éternod
8 à 9	Oltramare Askanazy	Oltramare Askanazy	Askanazy	Koenig Cristiani Huguenin Pallard	Oltramare Askanazy	Askanazy
8 à 10				Cristiani		Aug. Reverdin
9 à 10		Kummer		Gourfein	Kummer	
9 à 10 ¹ / ₂	Girard	Girard	Girard	Girard	Girard	
10 à 11				Martin		
				Éternod		Aubert
10 ¹ / ₂ à 12	Bard	Bard	Bard	G. Haltenhoff		
11 à 12	Prevost	Prevost	Prevost	Bard	Bard	
				Éternod	Prevost	Prevost
				Haltenhoff		Mégevand

FACULTÉ DE MÉDECINE

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
2 à 3		Askanazy Mégevand	Weber	Askanazy	Mégevand D'Espine	Askanazy
3 à 4	Laskowski	Laskowski Haltenhoff Askanazy	Laskowski Weber Roch	Laskowski Askanazy	Laskowski D'Espine	Laskowski Askanazy
4 à 5	Mayor Long	Mayor Du Bois Guder	Bard Girard	Prevost Zbinden Julliard	Wyss	Girard Papadaki Du Bois Collomb Guerdjikoff
4 à 6		Bourdillon Pasmanik		Wyss		Gassmann de Patton Isaïlovitch
5 à 6	J. Reverdin	D'Espine Guder J. Reverdin	J. Reverdin Bard	Jaunin Ladame Stern	J. Reverdin Wyss	Mayor Ruel
5 1/2 à 7 6 à 7	J. Reverdin Mayor	J. Reverdin	J. Reverdin Mayor	Jaunin Ruel Ladame	J. Reverdin Veyrassat	
8 à 9					Humbert	

PRIX UNIVERSITAIRES

qui seront décernés en 1907 et 1908.

UNIVERSITÉ

Prix fondés par Henri Disdier.

Prix de Philosophie (dit Prix Humbert).

2000 fr. — SUJET : *Les opinions actuelles sur l'objet de la philosophie.*

Le prix sera décerné en janvier 1907.

Les mémoires doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 15 juin 1906.

1000 fr. — SUJET : *Etude sur les travaux contemporains tendant à la rénovation de la logique.*

Le prix sera décerné en janvier 1908.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 15 juin 1907.

Prix d'Histoire (dit Prix Ador).

2000 fr. — SUJET : *L'Histoire diplomatique de l'Escalade, d'après les documents publiés jusqu'à la fin de 1903.*

Le prix sera décerné en janvier 1907.

Les mémoires doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 15 juin 1906.

1000 fr. — SUJET : *Exposer d'après les sources épigraphiques et littéraires, l'histoire et l'organisation intérieure de la seconde ligue maritime athénienne (de la bataille de Cnide à celle de Chéronée, 394—338 avant J.-C).*

Le prix sera décerné en janvier 1908.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 15 juin 1907.

DISPOSITIONS RELATIVES A CES PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

a) Les citoyens genevois, âgés de moins de 27 ans, pour les Prix Humbert et Ador et âgés de moins de 30 ans pour le Prix Disdier.

b) Les Suisses des autres cantons et les étrangers dans les mêmes conditions d'âge qui ont suivi, pendant un an au moins, les cours de l'Université de Genève.

Les prescriptions du présent article se rapportent à l'époque de la clôture du présent concours.

ART. 2. — Les mémoires destinés au concours doivent être manuscrits, inédits et en langue française.

ART. 3. — Ils porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

ART. 4. — Les mémoires couronnés sont déposés à la Bibliothèque publique. Les auteurs conservent la propriété de leur œuvre et ont par conséquent le droit d'en prendre copie.

FACULTÉ DES SCIENCES

Prix Davy.

La Faculté des Sciences décernera en Janvier 1907, un prix de la valeur de *cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur une question de Physique, de Chimie, de Géologie, de Minéralogie, de Botanique ou de Zoologie.

Les mémoires manuscrits ou imprimés doivent être remis au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1^{er} Novembre 1906.

La Faculté des Sciences décernera en janvier 1908, un prix de la valeur de *cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de physique, de chimie, de géologie, de minéralogie, de botanique et de zoologie.

Les mémoires manuscrits ou imprimés doivent être remis au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1^{er} novembre 1907.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. Sont admises à concourir toutes les personnes graduées par la Faculté des sciences dans les quatre ans précédant la clôture du concours ; le dernier grade est seul pris en considération.

2. Les mémoires doivent être en langue française ; ils peuvent être *manuscrits ou imprimés* (ces publications ne doivent pas remonter à *plus d'un an*). Sont exclues *les thèses de doctorat*.

3. Si un prix ou un accessit est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci devra être déposé à la Bibliothèque publique. Le ou les auteurs en conserveront la propriété littéraire.

4. Toute liberté est laissée au Jury pour décerner ou non le prix, le diviser ou n'accorder qu'un ou plusieurs accessits dont il fixera la valeur.

FACULTÉ DES LETTRES ET DES SCIENCES SOCIALES

Prix de littérature française.

(Fondé par M. Ch. Hentsch.)

La Faculté des Lettres décernera en Janvier 1907, un prix de littérature française de *quatre cents francs*.

Le sujet est laissé au choix des candidats.

Les travaux doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1^{er} Novembre 1906.

La Faculté des Lettres décernera, en Janvier 1908, un prix de littérature française de *quatre cents francs*.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Les travaux doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le premier Novembre 1907.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir :

a) Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève qui ont obtenu leur grade dans l'une des deux années antérieures à celle où se trouve le terme des concours.

b) Les étudiants qui, dans l'un des quatre semestres dont l'ouverture aura précédé le terme du concours, ont été immatriculés dans la Faculté des Lettres, et les personnes de nationalité suisse âgées de dix-huit à vingt-cinq ans qui, dans le même laps de temps, ont été inscrites à trois cours au moins de la Faculté des Lettres.

Prix Amiel.

(Fondé par M^{me} L. Strœhlin-Amiel).

La Faculté des Lettres décernera, en Janvier 1907, un prix de *deux mille cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de philosophie dont le choix est laissé aux candidats (philosophie pure, histoire de la philosophie, sociologie philosophique).

Les travaux destinés au concours doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 15 Octobre 1906.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir les Suisses et les étrangers qui, pendant deux semestres, ont été immatriculés dans la Faculté des Lettres ou qui, étudiants d'autres Facultés ou simples auditeurs, ont suivi pendant le même temps deux cours au moins de la Faculté des Lettres.

ART. 2. — Les ouvrages doivent être en langue française. Ils peuvent être imprimés ou manuscrits.

ART. 3. — Si le prix est décerné à un ouvrage manuscrit, l'auteur devra le faire imprimer et en mettre en vente au moins cent exemplaires.

ART. 4. — L'auteur couronné garde en tous cas la propriété de son œuvre. Il devra en remettre trente exemplaires pour les professeurs et la bibliothèque de la Faculté; le montant du prix ne sera délivré qu'après la mise en librairie de la publication.

ART. 5. — Si aucun des ouvrages présentés ne paraît mériter le prix, le meilleur pourra obtenir un accessit de 500 francs.

Les thèses de doctorat ne sont admises au concours que si elles sont présentées par des candidats ayant obtenu à Genève le grade de licencié en droit dans les six années précédentes. Est aussi admis tout travail sur le droit ou l'économie politique, dans quelque but qu'il ait été fait ou publié.

Les ouvrages destinés au concours peuvent être imprimés ou manuscrits. Ils devront porter le nom de leurs auteurs.

Pour 1908, mêmes conditions. Terme du concours : 31 octobre 1907.



FACULTE DE DROIT

Prix Edgar Aubert.

La Faculté de droit décernera, en janvier 1907, un prix à l'auteur du meilleur travail sur un sujet de *droit public suisse* ou de *droit international intéressant directement la Suisse*.

La valeur de ce prix est fixée à *cinq cents francs*. Sont admis à concourir tous les *étudiants suisses* sans aucune restriction.

Les mémoires devront être rédigés en langue française et porter le nom de leur auteur.

Les ouvrages destinés au concours doivent être remis au doyen de la Faculté de Droit avant le 1^{er} octobre 1906.

Pour 1908, les travaux devront porter sur un sujet de *droit fédéral*. Terme du concours : 1^{er} octobre 1907.

Prix Bellet.

La Faculté de Droit décernera, en janvier 1907, un prix à l'auteur du meilleur mémoire ou de la meilleure dissertation sur un sujet de droit ou d'économie politique, dont le choix est laissé aux candidats. La valeur de ce prix est fixée à *cinq cents francs*.

Les travaux devront être remis au doyen de la Faculté de Droit avant le 1^{er} novembre 1906.

Sont admis à concourir les docteurs ou licenciés en droit, genevois ou étrangers, qui auront obtenu leur grade à l'Université de Genève dans les six années précédant l'époque de la clôture du concours.

Prix des Arts.

La Faculté de Droit décernera en janvier 1907 un prix de *mille francs* à l'auteur du meilleur travail sur un sujet de législation fédérale.

Les mémoires doivent être rédigés en langue française, et porter le nom de leur auteur.

Ils doivent être remis au doyen de la Faculté de Droit avant le 1^{er} juillet 1906.

Le concours est ouvert à tous sans restriction.

Pour 1908, mêmes conditions. Terme du concours : 31 octobre 1907.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE

Prix Munier.

La Faculté décernera en janvier 1908 un prix de *quatre cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

La notion du Dieu unique dans l'Ancien Testament et dans le Coran : étude comparative.

Les mémoires doivent être remis au doyen de la Faculté de Théologie avant le 15 octobre 1907.

Dispositions relatives au prix Munier.

Sont admis à concourir les étudiants qui seront immatriculés dans la Faculté, au moment de la clôture du concours, depuis *six semestres au plus* après le premier examen de baccalauréat en Théologie ou l'examen reconnu équivalent.

Le prix ne peut être ni diminué ni partagé ; il ne sera pas décerné si aucun mémoire n'en est jugé digne par le Jury.

Les mémoires doivent être manuscrits, inédits et en langue française.

FACULTÉ DE MÉDECINE

Prix Bizot

Ce prix, d'une valeur de *douze cents francs*, sera décerné au commencement de 1907, à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante, posée par la Faculté :

Des caractères cliniques et anatomopathologiques des cicatrices consécutives aux lésions mécaniques, physiques et chimiques.

Seront admis à concourir :

1^o Les étudiants régulièrement immatriculés dans la Faculté de Médecine de Genève ;

2^o Les docteurs diplômés de la Faculté de Médecine de Genève depuis quatre ans au plus à partir de la publication du programme ;

Les Suisses docteurs diplômés d'une Faculté de Médecine de la Suisse, ayant subi les examens fédéraux, ce depuis quatre ans au plus à partir de la publication du programme.

Les mémoires manuscrits, en langue française, devront être remis avant le 1^{er} Novembre 1906, au Doyen de la Faculté de Médecine, pour être soumis à l'appréciation d'un jury nommé par la Faculté.

Les mémoires porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté, renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Le prix sera renvoyé à l'année suivante si aucun travail n'est jugé digne de l'obtenir.

En cas d'égalité entre deux travaux, le prix pourra être divisé.

Le mémoire couronné sera déposé à la Bibliothèque de la Ville de Genève. — L'auteur conservera la propriété de son œuvre et aura par conséquent, le droit d'en prendre copie. Dans le cas où il le publierait, il devra en remettre vingt-cinq exemplaires pour la Bibliothèque et les professeurs de la Faculté.

Prix de la Faculté

La Faculté de médecine décernera en Janvier 1907, un prix de *trois cents francs* au meilleur mémoire qui lui sera présenté.

Les mémoires destinés au concours devront être remis au Doyen de la Faculté de Médecine avant le 23 Octobre 1906.

La Faculté de Médecine décernera, en Janvier 1908, un prix de *trois cents francs* au meilleur mémoire qui lui sera présenté.

Les travaux présentés au concours devront être remis au Doyen de la Faculté de Médecine avant le 23 Octobre 1907.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir :

a) Les étudiants en médecine régulièrement immatriculés dans la dite Faculté et qui ont passé leur examen de baccalauréat ès sciences médicales, ou un examen jugé équivalent par la Faculté ;

b) Les docteurs en médecine de Genève, diplômés depuis un an au plus ;

c) Les médecins suisses qui ont passé leurs examens fédéraux à Genève depuis un an au plus.

Les mémoires peuvent être manuscrits ou imprimés ; ils peuvent être rédigés en français, en allemand ou en italien.

Dans le cas où aucun des travaux présentés ne serait jugé digne d'être couronné, le prix ne sera pas décerné.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ÉTAT

le 6 Octobre 1896 et le 22 Septembre 1899.

Des étudiants et des auditeurs.

Les cours de l'Université sont suivis par des étudiants et des auditeurs.

Les personnes qui veulent être immatriculées comme *étudiants* doivent s'adresser au secrétaire-caissier de l'Université, en désignant la Faculté dans laquelle elles désirent être inscrites et en déposant leurs titres.

Ces titres sont soumis au doyen de la Faculté, lequel accorde ou refuse l'immatriculation.

En cas de réclamation, le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue définitivement.

Les étudiants peuvent seuls subir des examens de grades.

Les conditions d'immatriculation sont les mêmes pour les étudiants des deux sexes.

Les *auditeurs* doivent avoir dix-huit ans accomplis ; aucun titre n'est exigé pour leur inscription.

Les étudiants immatriculés dans une Faculté peuvent s'inscrire pour les cours d'une autre Faculté.

Toutefois, sauf autorisation spéciale du professeur, les cliniques, les laboratoires et les cours pratiques de la Faculté de médecine ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

Les étudiants et les auditeurs doivent prendre, dans les quatre premières semaines du semestre, une inscription pour chacun des cours ou des exercices pratiques qu'ils se proposent de suivre et payer la finance prévue par la loi.

Un livret d'études est remis aux étudiants et aux auditeurs. Ce livret doit être signé, chaque semestre, par le recteur, par le doyen de la Faculté et *par tous les professeurs ou privat-docents dont l'étudiant ou l'auditeur suit les cours.*

Dispositions financières.

Les rétributions, ainsi que les droits universitaires pour les grades, sont perçus par le secrétaire-caissier de l'Université, sous l'inspection du recteur.

A leur entrée dans l'Université, les étudiants doivent payer une finance d'immatriculation de 20 fr. Les étudiants qui sortent du Gymnase de Genève (division supérieure du Collège) sont dispensés de cette finance. Les étudiants qui passent d'une Faculté dans une

autre, ou qui rentrent dans l'Université après l'avoir temporairement quittée, ne sont pas astreints à payer une nouvelle finance d'immatriculation.

Les étudiants immatriculés dans une Université suisse et les étudiants suisses immatriculés dans une Université étrangère, ainsi que les porteurs d'un certificat de maturité d'un Gymnase suisse, sont dispensés de la moitié de la finance d'immatriculation.

Les étudiants et les auditeurs qui n'auront pas payé les rétributions universitaires avant la fin du premier mois de chaque semestre, doivent payer en s'inscrivant une surtaxe de 5 francs.

Le coût du livret est de 1 franc. (Tout livret perdu ou détérioré doit être remplacé moyennant une surtaxe de 5 fr.)

La finance d'exmatriculation est fixée à 10 francs.

La rétribution pour les cours est fixée à 5 francs par semestre pour chaque heure de leçon par semaine.

Le Département peut, dans des cas spéciaux, dispenser totalement ou partiellement de ces rétributions les étudiants et auditeurs de l'Université. Cette faveur s'applique seulement aux étudiants et auditeurs de nationalité suisse. La demande doit être faite au Département par la famille du postulant et, si celle-ci n'est pas domiciliée dans le canton de Genève, la requête doit être légalisée¹.

Les droits de graduation sont fixés comme suit :

- Pour le grade de bachelier 50 francs ;
- Pour le grade de licencié 100 francs ;
- Pour le diplôme de pharmacien 100 francs ;
- Pour le diplôme de chimiste 200 francs ;
- Pour le grade de docteur 200 francs.

En cas d'insuccès, la moitié de la somme versée est rendue aux candidats.

Des grades et des examens.

L'Université confère les grades suivants :

1^o Bachelier ès lettres ; ès sciences ; ès sciences médicales ; en théologie.

2^o Licencié ès lettres ; ès sciences sociales ; ès sciences politiques ; en droit ; en théologie ; diplôme de chimiste ; diplôme de pharmacien.

3^o Docteur ès lettres, en sociologie, en philosophie, ès sciences en droit, en théologie, en médecine.

4^o La Faculté des lettres délivre en outre le certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne.

Les examens de baccalauréat ont lieu au commencement et à la fin de l'année universitaire.

1. La demande doit être présentée dans les quinze jours qui suivent l'ouverture des cours.

Les examens de baccalauréat ès sciences médicales ont lieu au commencement du semestre d'hiver et à la fin du semestre d'été.

Les examens de la licence en droit, ès lettres, ès sciences sociales ou politiques, ont lieu au commencement et à la fin de l'année universitaire.

Les examens de licence en théologie ont lieu au commencement de chaque semestre et à la fin de l'année universitaire.

Exceptionnellement, pour les examens de bachelier et de licencié en théologie, pour ceux de licencié en droit, de licencié ès lettres, de licencié ès sciences sociales ou politiques et pour le second examen de bachelier ès sciences médicales, les Facultés peuvent, avec l'assentiment du Bureau, fixer des sessions intermédiaires.

Les examens du doctorat, du diplôme de chimiste et du diplôme de pharmacien se font, sur la demande du candidat, à l'époque fixée par la Faculté.

Les examens du doctorat en médecine ont lieu au commencement de chaque semestre.

Les étudiants et les auditeurs peuvent subir, à la fin de l'année universitaire et sur leur demande, des examens sur les cours pour lesquels ils se sont inscrits. Ces examens ne sont pas obligatoires.

Il est délivré un certificat aux étudiants qui ont subi des examens annuels, moyennant une finance de 5 francs versée à la Caisse de l'Etat. Les résultats de ces examens ne peuvent, en aucun cas, entrer en ligne de compte pour les examens de grades.

Le Bureau annonce, par des affiches, l'époque précise de tous les examens.

Les candidats aux examens doivent s'inscrire auprès du secrétaire-caissier, en déposant leur demande écrite avec pièces à l'appui, une semaine au moins avant l'époque fixée pour les examens.

Le Règlement et les Programmes détaillés indiquent les épreuves imposées à ceux qui postulent des grades universitaires ; on peut se les procurer au Bureau du secrétaire-caissier de l'Université.

GENÈVE, le 28 Février 1905.

Le Conseiller d'Etat

chargé du Département de l'Instruction publique :

D^r VINCENT.

FONDS UNIVERSITAIRES

1. Le Fonds TINGRY (constitué en 1821), pour l'enseignement de la chimie.
 2. — DAVY (1829), pour le prix dans la Faculté des Sciences.
 3. — BELLOT (1836), pour le prix dans la Faculté de Droit.
 4. — HENTSCH (1844), pour le prix dans la Faculté des Lettres.
 5. — DISDIER (1864) pour prix décernés par l'Université.
 6. — DES ARTS (1878), pour prix dans la Faculté de Droit.
 7. — AMIEL (1885), pour prix dans la Faculté des Lettres.
 8. — DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE (1885), pour prix dans la Faculté de Médecine.
 9. LA CAISSE DU SÉNAT (1889), destinée aux dépenses de ce Corps.
 10. Le Fonds BIZOT (1892), pour prix dans la Faculté de Médecine.
 11. — Edgard AUBERT (1892), pour prix dans la Faculté de Droit.
 12. — GOMARIN (1894), pour l'Université.
 13. — CHENEVIÈRE-MUNIER (1894), pour prix dans la Faculté de Théologie.
 14. — MULLER (1896), pour le Laboratoire de botanique systématique.
 15. — Théodore CLAPARÈDE (1896), pour prix décerné par l'Université.
 16. — DES ARTS (1900), pour prix dans la Faculté de Droit.
 17. — GRÆBE (1904), pour des recherches en chimie.
-

COMITÉ DE PATRONAGE

DES

ÉTUDIANTS ÉTRANGERS A GENÈVE

Sous le nom de COMITÉ DE PATRONAGE DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS, s'est constitué à Genève un Comité qui réunit des professeurs, des membres du corps consulaire et des personnes dévouées aux intérêts de l'Université.

Ce comité fait connaître à l'étranger, aux professeurs, aux étudiants, aux familles et à toutes les personnes qui manifestent le désir de les faire connaître, les moyens de travail scientifique que les étudiants peuvent trouver à Genève.

Il s'efforce d'assurer aux étrangers et aux confédérés qui étudient à l'Université, des conditions matérielles d'existence conformes à leurs ressources, en leur fournissant exactement les renseignements qu'ils peuvent désirer sur les pensions de famille, le prix de la vie, etc.

Le Comité souhaite avant tout que les étudiants puissent se mettre au travail dès leur arrivée, sans perte de temps et dans les conditions les plus favorables. Il se propose d'aider les étudiants que l'ignorance de la langue française pourrait gêner dans leurs études, à trouver les meilleures occasions de s'y exercer et d'y faire des progrès.

Les membres du Comité de patronage des étudiants étrangers sont :

MM. R. CHODAT, professeur à l'Université, doyen de la Faculté des sciences, *président*.

Bernard BOUVIER, professeur à l'Université, *vice-président*.

Edouard REVACLIÈRE, *secrétaire-général*.

A. HARTMANN, *secrétaire*.

F. HORNEFFER, Consul d'Allemagne.

MM. Le commandeur Basso, Consul général d'Italie.
LEE WASHINGTON, Consul des Etats-Unis d'Amérique.
W. ROSIER, professeur à l'Université.
Guillaume FATIO.
Alf. MARTIN, professeur à l'Université.
Ed. CLAPARÈDE, docteur en médecine.
H. DE CLAPARÈDE, privat-docent.
M^{me} DE SPENGLER-GAUTHIER.
M^{me} A. D'ESPINE.

Les demandes de renseignements doivent être adressées au Bureau du Comité de patronage, à l'Université.

Pour pensions et logements, on peut aussi s'adresser au Bureau officiel et gratuit de renseignements, place des Bergues.

PAPIERS DE LÉGITIMATION

que doivent fournir les étrangers au Canton de Genève pour l'obtention d'un permis de séjour.

Les ressortissants de pays non indiqués ci-dessous ont à fournir un acte d'origine, un passeport ou un certificat de nationalité.

A l'exception des citoyens suisses majeurs qui doivent se présenter eux-mêmes, munis de leur livret de service militaire, tous les étrangers au Canton peuvent faire effectuer le dépôt de leurs papiers par des tiers.

Allemagne	Acte d'origine (<i>Heimatschein</i>) ou passeport (<i>Reisepass</i>).
Angleterre	Passeport.
Autriche	Passeport.
Belgique	Acte d'immatriculation du Consulat à Genève.
Brésil	Certificat de nationalité ou passeport.
Danemark	Acte d'origine authentique par un Consulat en Suisse.
Espagne	Acte d'immatriculation du Consulat à Genève.
France	<i>Pour les citoyens mariés</i> : Acte d'immatriculation du Consulat à Genève ou de l'ambassade à Berne et casier judiciaire. — <i>Pour les célibataires</i> : Acte de naissance, casier judiciaire, et, pour les hommes astreints au service militaire, le visa du livret au Consulat.
Grèce	Passeport.
Pays-Bas	Passeport ou certificat de nationalité.
Italie	Passeport.
Russie	Passeport.
Bulgarie	Passeport.
Serbie	Passeport.
Suède et Norvège	Passeport.
Suisse	Acte d'origine.
Etats-Unis	Passeport.

CAISSE DE SUBSIDES POUR LES ÉTUDIANTS

Extrait de la Loi du 1^{er} mars 1876.

ARTICLE PREMIER. — Il sera constitué par l'Etat un fonds inaliénable de 50,000 francs en faveur d'une fondation pour les étudiants genevois et qui aura pour but de :

1^o Soutenir à Genève dans leurs études des étudiants *distingués* du Gymnase et de l'Université.

2^o Aider dans leurs études ultérieures à l'étranger des étudiants qui ne trouveraient pas à Genève les ressources nécessaires pour leur carrière future.

ART. 2. — Ces subsides seront accordés : 1^o à des étudiants réguliers et sur leur demande motivée, accompagnée du préavis du Corps enseignant qui aura été à même de juger de leur mérite et de leurs aptitudes ; 2^o et sous les mêmes conditions à des jeunes gens qui auront fait et achevé leurs études à Genève et qui désirent se perfectionner à l'étranger. Dans ce dernier cas, la demande devra être adressée au plus tard dans les dix-huit mois après l'achèvement des études.

Membres du Comité de gestion.

(Elus pour 4 ans, à dater du 1^{er} janvier 1901).

MM. VINCENT, Alfred, Conseiller d'Etat, *président*.

NAVILLE, Adrien, prof.

MONTET, Edouard, prof.

BERTRAND, Louis, Directeur du Collège.

BÉRARD, John, maître au Collège, *secrétaire*.

PICTET, Guillaume, banquier, *trésorier*.

GUYE, Ph.-A., prof.

Renseignements utiles à MM. les Étudiants

Sont accessibles à MM. les étudiants et auditeurs de l'Université :
La Bibliothèque publique de la Ville.

La Salle de Lecture publique est ouverte tous les jours, sauf les dimanches et jours fériés, de 9 heures à midi, et d'une heure et demie à six heures ; en outre, pendant les mois de novembre à fin avril, de 8 à 10 heures du soir, et le dimanche après midi, de 2 à 6 heures.

La *Salle Naville*, ouverte depuis 1896, grâce à l'initiative de la Société Académique, est réservée aux professeurs et étudiants qui font des travaux de longue haleine. Pour être admis, les étudiants doivent présenter, par écrit, une demande appuyée par M. le Doyen de la Faculté à laquelle ils appartiennent.

Heures d'ouverture : 9 heures à midi, 2 h. à 7 heures.

Le samedi, la Bibliothèque se ferme à 4 heures après midi. Elle est fermée le 1^{er} et le 2 janvier, du Vendredi-Saint au lundi de Pâques inclusivement, les jours de fête de l'Ascension, Jeune Genevois, Noël et 31 décembre, et chaque année du 1^{er} au 10 septembre inclusivement.

Les élèves travaillant dans les laboratoires de la Faculté des Sciences peuvent faire usage des *Bibliothèques* attachées à ces laboratoires.

Les étudiants en Lettres, Droit et Théologie peuvent faire usage de la *Bibliothèque de leur Faculté*.

L'*Observatoire astronomique*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le prof. Gauthier.

Le *Musée d'histoire naturelle*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le prof. Bedot, ou du professeur de zoologie, M. le prof. Yung.

Les *Serres du Jardin botanique* et le *Conservatoire botanique*, moyennant l'autorisation du Directeur du Jardin, M. John Briquet.

Adresses de MM. les Professeurs et Privat-Doctes.

PROFESSEURS

- MM. Askanazy, Max, rue de Candolle, 16.
 Balavoine, Hippolyte, rue de l'Hôtel-de-Ville, 11.
 Bard, Louis, rue Bellot, 6.
 Bedot, Maurice, Musée d'Histoire naturelle, Bastions.
 Borel, Eugène, rue Beauregard, 3.
 Borgeaud, Charles, Onex.
 Bouvier, Bernard, Bourg-de-Four, 10.
 Bridel, Louis, Tokio, Japon.
 Brocher, Henri, rue Bellot, 9.
 Brun, Jacques, quai des Bergues, 1.
 Cailler, Charles, rue de l'Ecole-de-Chimie, 4.
 Chantre, Auguste, Crêts de Champel, 14.
 Chavanne, Louis, rue de Carouge, 13.
 Chodat, Robert, boulevard des Philosophes, 26.
 Claparède, de, Hugo, chemin Bizot, Malagnou.
 Cristiani, Hector, place Bel-Air, 2.
 De Crue, Francis, rue du Mont-de-Sion, 10.
 D'Espine, Adolphe, rue Beauregard, 6.
 Doret, Marc, chemin de la Montagne, Chêne-Bougeries.
 Dunant, Pierre-Louis, rue Daniel-Colladon, 3.
 Duparc, Louis, rue de Lancy, 3, Carouge.
 Duproix, Paul, boulevard de la Tour, 12.
 Duvillard, Joseph, Bourg-de-Four, 24.
 Éternod, Auguste, villa les Grands-Acacias, Noirettes, 15 (Acacias).
 × Fehr, Henri, rue Gevray, 19.
 Flournoy, Théodore, route de Florissant, 9.
 × Frommel, Gaston, Grange-Canal.
 Gautier, Alfred, rue des Granges, 4.
 Gautier, Raoul, Cologny.
 Gentet, Ferdinand, Molard, 4.
 Girard, de, Eugène, cours des Bastions, 6.
 Girard, Charles, rue Sénebier, 20.
 Giraud-Teulon, Alexis, à Beaunant par St-Genis-Laval (Rhône).
 Gourd, Jean-Jacques, Crêts de Pregny.
 × Græbe, Charles, boulevard des Philosophes, 28.
 Guye, Philippe-A., chemin des Cottages.
 Guye, Eugène, route de Chêne, 83.
 × Haltenhoff, Georges, rue du Rhône, 61.
 × Jentzer, Alcide, rue Dancet, 1.
 Julliard, Gustave, avenue Marc-Monnier, 6.
 Laskowski, Sigismond, La Joliette, 110, rue de Carouge.

- MM. Martin, Alfred, rue Tœpffer, 13.
 Martin, Ernest, Chambésy.
 Massol, Léon, rue du Général-Dufour, 15.
 Mayor, Albert, rue Adhémar-Fabri, 6.
 Mégevand, Louis, boulevard Carl-Vogt, 91.
 × Neumann, Gottlieb-August, Crêts de Champel, 8.
 Milhaud, Edgar, rue St-Victor, 8.
 Montet, Edouard, Quai des Eaux-Vives, 4.
 Moriaud, Paul, boulevard de la Tour, 4.
 Muret, Ernest, rue Tœpffer, 19.
 Naville, Adrien, rue de l'Athénée, 12.
 Naville, Edouard, Malagny par Versoix.
 Naville, Ernest, cours des Bastions, 15.
 Nicole, Jules, boulevard de la Tour, 10.
 Oltramare, Gabriel, quai des Eaux-Vives, 36.
 Oltramare, Hugues, rue de la Corraterie, 11.
 Oltramare, Paul, avenue des Bosquets, Servette.
 × Partsch, Joseph, Genève.
 Pictet, Amé, rue Bellot, 13.
 Prevost, Jean-Louis, rue Eynard, 6.
 Redard, Emile, place de Champel, 4.
 Rehfous, Louis, rue Petitot, 15.
 Reverdin, Jacques-Louis, rue du Rhône, 43.
 Reverdin, Auguste, rue du Général-Dufour, 15.
 Revilliod, Léon, rue du Mont-de-Sion, 14.
 × Ritter, Eugène, chemin des Cottages, 3.
 Roguin, Jules, chemin Dumas, 8, Champel.
 Rosier, William, Petit-Lancy.
 Sarasin, Charles, Cité, 22.
 Saussure, de, Ferdinand, Creux-de-Genthod.
 × Seitz, Charles, route de Malagnou, 20.
 × Strohlin, Ernest, avenue Marc-Monnier, 27.
 Tavan, Edouard, Crêts de Champel, 6.
 × Weber, Rodolphe, Asile de Bel-Air, Chêne.
 Wertheimer, Joseph, rue Neuve-Saint-Léger, 8.
 Winiarski, Léon, rue des Vieux-Grenadiers, 4.
 Wuarin, Louis, avenue de l'Ermitage.
 Yung, Emile, boulevard Helvétique, 6.

PRIVAT-DOCTES

- MM. Aubert, Louis, quai des Eaux-Vives, 12.
 André, Emile, Délices, 10.
 Babel, Alexis, Terrassière, 58.
 Bally, Charles, rue de Candolle, 1.
 Bernoud, Alphonse, quai des Eaux-Vives, 32.
 Beuttner, Oscar, place de la Fusterie, 2.
 Borel, Edouard, Asile de Bel-Air, Chêne.
 Boubier, A.-M., boulevard des Philosophes, 13.

MM. Bourdillon, Philippe, boulevard des Philosophes, 24.
Briner, Emile, quai des Bergues, 11.
Cartier, J., rue Verdaine, 11.
Chaix, Emile, avenue du Mail, 23.
Claparède, Edouard, chemin de Champel, 11.
Collomb, Auguste, rue du Prieuré, 24.
Corcelle, Alfred, chemin Vert, 11, Eaux-Vives.
Courvoisier, Henri, rue Lévrier, 9.
Darier, Gaston, Promenade de St-Antoine, 23.
Decker, H., rue des Vieux-Grenadiers, 6.
Demois, Louis, Hôtel-de-Ville.
Denso, Paul, Lancy.
DuBois, Charles, rue St-Léger, 4.
Dufour, Alfred, avenue de Lancy, 20.
François, Alexis, rue de Candolle, 20.
Gassmann, Albert, rue de la Croix-d'Or, 12.
Goldberg, Irma, rue de Hesse, 22.
Gourfein, David, quai du Mont-Blanc, 17.
Guder, Ernest, boulevard Helvétique, 15.
Guerdjikoff, Nicolas, Maternité, rue Prévost-Martin.
Hochreutiner, H. boulevard James-Fazy.
Huguenin, Bélisaire, rue du Port, 11.
Humbert, Gustave, rue de l'Université, 4.
Isaïlovitch, Duscian, rue Charles-Humbert, 2.
Jaunin, Maurice, boulevard du Théâtre, 8.
Julliard, Charles, rue du Rhône, 42.
Karmin, Otto, avenue des Arpillières, Grange-Canal.
Kœnig, rue de la Monnaie, 3.
Kummer, Ernest, chalet Les Arolles, plateau de Champel, 15.
Ladame, Paul, rond-point de Plainpalais, 5.
Lendner, Alfred, chemin du Nant, Eux-Vives.
Long, Edouard, rue Constantin, 6.
Maday, de, André, avenue du Mail, 29.
Mandach (de), C., Hôtel des Bergues.
Martin, Edouard, route de Malagnou, 1.
Mercier, Henri, route de Frontenex, 49.
Mirimanoff, D., boulevard des Philosophes, 23.
Papadaki, Aristide, Villa Sismondi, Chêne-Bougeries.
Pasmanik, Daniel, rue du Conseil-Général, 10.
de Patton, Sophie, boulevard des Philosophes, 17.
Pittard, Edmond, rue de la Croix-d'Or, 29.
Pittard, Eugène, route de Malagnou, 20.
Roch, Maurice, rue de la Prairie, 1.
Roget, F., chemin Malombré, 14, Champel.
Rœhrich, Henri, route de Lyon, 45.
Rotschy, Arnold, chemin de Vert-Pré, Chêne.
Ruel, Charles, place du Lac, 1.
Saussure, de, René, Chambésy.
Schidloff, Arthur, rue Lombard, 4.
Sechehaue, Albert, chemin des Charmilles, 5.

MM. Spira, Emile, villa Austria, avenue de l'Ermitage.
Stefanowska, M., Genève.
Stern, Lina, avenue du Mail, 15.
Steinmann, Emile, chemin Neuf de St-Jean, 25.
Thudichum, Georges, La Châtelaine, Pregny.
Tissot, Fernand, place du Cirque, 3.
Veyrassat, Alfred, boulevard Georges-Favon, 19.
Viret, Louis, chemin de l'Orangerie, 3, Servette.
Vulliétty, Henri, chemin du Colombier, 11.
Wyss, Adrien, rue de Candolle, 26.
Zbinden, Louis, rue du Général-Dufour, 13.
Zbinden, Henri, Mon Repos, Vevey.

Secrétaire-Caissier de l'Université :

M. Demont, Louis, Université.

Commis : M. Demont, Charles, rue St-Victor, 2, Carouge.

Bureau au Bâtiment universitaire :

Le Bureau du Secrétaire-Caissier est ouvert de 8 heures à midi, et de 2 à 5 heures, le jeudi de 9 à midi seulement.

Concierges

M^{mes} V^e Barilliet, Jules, Bâtiment de l'Université.
V^e Ramaz, Ecole de Médecine.
Jaccard, Institut pathologique.
MM. Gallay, Ecole de chimie.
Chapel, Polyclinique.
Dovaz, Jean, Morgue judiciaire.